

Collection « Etudes et documents »
288

Mise en page Rémy Rochat

LES SAÏSET, UNE FAMILLE BIEN DE CHEZ NOUS

Editions Le Pèlerin
2020

Table des matières

Introduction	3
Les Saïset, Henri-Frédéric Rochat régent et son ascendance	7
Henri-Frédéric Rochat et le moulin de la Sagne et autres bâtiments industriels	18
La descendance de Henri-Frédéric Rochat régent	25
Chroniques familiales diverses	31
Cahier photographique	39
Cadastre 1873-1875, domaine de Jules-Moïse, Samuel et Charles-Henri feu Henri Frédéric Samuel	67
Partage du 8 juin 1888	73
Construction de la première maison (1898) de Henri Rochat-Golay au Pont	75
Envoi en possession de la succession de Rochat Jules-Moïse, du 25 novembre 1904	77
Emprunt pour le Chalet Suisse de 1907	81
Extrait du registre des naissances pour Rochat Jules Henri, 1913	84
Politique... politique	86
Samuel Rochat, 1926, chronique mortuaire	88
Livre de comptes de Henri-Frédéric Rochat régent, détails	90
Essais divers sur la généalogie de la famille Saïset	105

Introduction

Voilà des vingt ans que nous pourchassons la famille Saisset sans arriver à conclure quoi que ce soit. Il était donc grand temps que nous mettions en ordre les éléments historiques que nous disposons quant à cette branche de la grande famille Rochat.

Ceux-ci tirés en premier des archives de cette famille qui demeuraient autrefois dans la maison même qu'ils construisirent en 1877. Archives gardées d'abord par Samuel Rochat, greffe municipal. Puis transmises à son épouse Annette qui perdit la maison au décès de son mari en 1926, mais garda cependant la jouissance à vie de l'appartement supérieur. Elle devait y vivre jusqu'en 1953, alors que le soussigné put parfaitement la connaître, ayant eu six ans à l'âge de son décès. C'était une femme digne et gentille et qui, en dépit de son grand âge, ne l'effrayait d'aucune manière. Elle gardait la peau très douce !

Le même appartement était aussi joui par Léonie Rochat, nièce de la précédente, qui s'était donné pour tâche de garder sa vieille tante. Au décès de celle-ci, les papiers furent inclus dans ses propres affaires. Elle les remisait dans un buffet du corridor supérieur, fermé, bien entendu, état qui ne constituait cependant aucune barrière à des explorations occasionnelles après que la serrure eut été décotée en souplesse avec un passe-partout maison qui put rendre bien d'autres services. La consultation secrète de ces vieux papiers, lot entouré d'une ficelle mince et d'époque, fut très certainement pour le fripon qu'était le soussigné, une source fabuleuse de jouissances esthétiques autant qu'historiques, et, à n'en pas douter, son premier apprentissage d'historien. Cette ambiance magique devait porter quelques fruits !

Au décès de la bonne vieille tante qui eut le malheur de s'effondrer un jour de 1963 au pied des escaliers de la cave, son heure était très certainement venue, dans la certitude que des héritiers capables de peler un pou allaient faire main basse sur tout ce qui pourrait présenter quelque peu de valeur, le même procéda à la razzia immédiate des précieux papiers. Ce n'était nullement un vol, puisqu'ils faisaient partie intégrante de la maison rachetée en 1949 par son père, Gaston Rochat, mais une simple, légitime et nécessaire sauvegarde. Ces papiers, à vrai dire, étaient propriété intégrante de la maison et de son domaine.

Leur analyse figure ci-dessous.

Le livre de comptes de Henri-Frédéric Rochat, est propriété des archives du village des Charbonnières. Il offre maints renseignements, encore que nous ayons toujours regretté qu'il ne fut pas plus rempli. Il en est ainsi de beaucoup de ces gratte-papiers de l'ancien temps qui partirent d'une bonne résolution mais ne surent pas concrétiser longtemps leur désir d'avoir enfin de d'ordre et de la rectitude dans la partie administrative de leur entreprise.

Quelques pièces demeurent des archives commerciales de la maison Jules-Moïse et fils. On les retrouvera mieux analysées dans nos brochures diverses consacrées au vacherin. Nous regrettons d'avoir autrefois proprement massacrés

ces archives commerciales, intéressés que nous étions uniquement à retrouver parmi les vieilles enveloppes, la Colombe de Bâle, un timbre que nous imaginions, on n'en sait plus les raisons, plus gros que d'ordinaire, et surtout d'un violet magnifique, presque à croquer. Ces déprédations dans les vieux papiers commerciaux de l'entreprise devaient finalement se traduire par leur pure élimination.

C'était avant d'avoir découvert les vieux documents précités. Donc notre expérience historique était nulle et le culte des « vieilles paperasses » ne nous avait atteint d'aucune manière. Il ne nous apparaît pas cependant que dans ce monceau de papiers les registres aient été nombreux et aient pris le même chemin. Un copie-lettres dans tous les cas demeure qui éclairera bien des aspects de ce commerce de vacherin.

Les activités commerciales de la famille Saïset ne seront qu'évoquées ici, puisque leur analyse, par trop longue et compliquée, y prendrait trop de place. Cette précieuse matière donnera lieu à d'autres publications.

Les archives Rochat-Golay sont déposées aujourd'hui aux ACV. Leur transfert de la maison mère à Chavannes-Renens ce fit il y a quelque vingt ans dans des conditions que nous avons sauf erreur rapportées pour l'inventaire. Ces archives, des registres surtout, forment un volume assez impressionnant. Quelques registres, d'un apport plus tardif, demeurent en notre possession. Ils le resteront jusqu'à ce que nous ayons dépouillé de manière complète cette matière dont par ailleurs il nous coûtera de nous détacher. Les débuts de l'entreprise Rochat-Golay, tout de même, ce n'est pas rien. Ils devraient ensuite rejoindre le gros de ces archives familiales et économiques exceptionnelles.

Si les archives commerciales de cette entreprise sont impressionnantes, par contre une activité locale de plus d'un demi siècle ne laisse pratiquement aucun document photographique. On pourrait penser à cet égard que ceux-ci figurent encore dans les collections des divers descendants, tous établis à l'extérieur de la Vallée, surtout à Lausanne où ils ont pris racine mieux qu'ailleurs.

Cette entreprise par ailleurs sera traitée en deux brochures au moins de notre série consacrée au vacherin. On s'y référera pour le cas où ces textes, pour l'heure déjà entièrement rédigés et composés, viendraient à être imprimés. Ce qui ne sera peut-être pas le cas de notre vivant, vu la sensibilité du sujet vacherin, et le nombre surabondant d'études diverses à passer encore du stade manuscrit à l'impression.

Les photos proviennent de nos copies des albums empruntés, notamment autrefois à notre tante Ada, à Mme Annette Dépraz-Rochat du Séchey, à Mme Ruth Gubéran aussi peut-être. Un album demeure en notre possession, héritage de notre grand-mère Ellen, mais qui concernerait plutôt les Titouillon, famille bien évidemment apparentée.

D'autres photos proviennent du fonds le Pèlerin constitué au fil des années et du fonds Jean-Michel Rochat. Elles éclaireront surtout la partie commerciale.

Le site Jean-Luc Aubert a pu nous rendre de grands services dans la généalogie, tout au moins affiner les différents arbres concernant cette branche de la famille Rochat.

Des documents divers proviennent des ACL ainsi que des ACV.

Nos suppléments 1995 à l'histoire de la Communauté du Lieu restent d'actualité et donne des éléments indispensables.

Les Saïset possédèrent deux maisons aux Charbonnières et deux au Pont.

La maison familiale primitive brûla dans l'incendie de 1900, la nouvelle maison, existe encore, que le chroniqueur habite à l'heure actuelle.

Les deux du Pont sont encore bien debout. L'une, la maison familiale construite en 1898, fut vendue on ne sait à quelle époque. Elle ne comprend que des logements. L'autre, le Chalet Suisse, fut lui aussi vendu il y a quelques années à un consortium où figure le notaire Badoux.

Les locaux du rez ont retrouvé leur vocation d'affinage, et cela contre tous les pronostics que nous avons pu faire il y a quelque quinze ans, et servent donc à l'entreprise qui affine des vacherins sous le nom « Le Mythique ». Paraît que ça marche du tonnerre de Dieu et que les responsables de ce nouveau commerce ne peuvent suivre aux demandes. Il est vrai que les grandes surfaces sont particulièrement sensibles à l'aspect prix, et que les autres composantes d'une commercialisation de vacherins, en regard de celle-là, ne compte pas pour grand-chose.

Vous ne découvrirez plus bas, malgré l'importance du cahier photographique, que d'une partie des nombreuses photos dont nous disposons. Toutes certes ne sont pas d'une qualité exemplaire, puisque souvent copies de copies. Les originaux en notre possession par contre offre des reproductions très correctes.

Et voilà, nous avons essayé de retracer de manière équilibrée, tenant compte de tous les documents en notre possession, l'histoire de cette famille qui, sans notre intervention, et c'est là une certitude, n'aurait jamais été faite, laissant tout un aspect du passé de notre village et des environs à jamais dans l'ombre. Ce qui naturellement, en regard de l'histoire, aurait été un manque des plus évident.

Les Charbonnières, en décembre 2010 :

Les Saïset

Cette famille est apparentée à celle de Jaques David Rochat Pirod marchand, que l'on a pu découvrir dans une précédente brochure¹. L'arbre généalogique que l'on trouvera dans la partie documentaire établira cette filiation. Disons simplement ici que Henri-Frédéric Rochat régent, qui servira de base à cette étude, est fils d'Abraham Isaac Rochat (1724) et de Jeanne-Marie Albertine Golay qui s'étaient mariés au Lieu le 27 juillet 1750.

Cet Abraham Isaac Rochat était frère d'Abram David et de Jaques David Rochat Pirod marchand.

Leur père était Abraham Isaac Rochat, né vers 1701 et qui aurait épousé Louise Rochat. Abraham Isaac Rochat, selon certaines de nos déductions à découvrir dans la brochure citée plus haut, serait fils de David. Nous ne pouvons pas remonter plus haut.

Henri Frédéric Rochat régent, eut, selon la généalogie Jean-Luc Aubert, non moins de 7 frères et sœurs :

1o Louis Suzanne (dite Suzanne du dragon), née le 16.08.1751, décédée le 26.09.1826

2o Jaques David Rochat, né le 06.05.1753

3o Louise Marie Henriette, née le 07.05.1755

4o Abraham David Louis, né le 22 .11.1756

5o Henri-Frédéric, né le 01.12.1758, décédé en 1807

6o David Moïse, né le 26.01.1765

7o Abraham David, né le 09.04.1767

8o Marie Julie, née le 04.07.1769.

Pour l'heure nous ignorons tout de cette tribu, mis à part Henri-Frédéric.

Nous découvrons aux ACV, sous EB73/1 que celui-ci est né le 1^{er} décembre 1758, fils d'Isaac Rochat dragon – père non cité ici par son double prénom d'Abram Isaac - et de Jeanne Marie Golay sa femme. Baptisé le 17^e du dit mois, parrain Jean Henri Golay du Chenit, marraine, Suzanne Rochat, femme du dit Jean Henri Golay.

Le mariage des parents d'Henri Frédéric Rochat, soit entre Abram Isaac Rochat dit Pirod, fils d'Abram Isaac Rochat des Charbonnières, avec Jeanne-Marie, fille de Pierre Golay, avait été prononcé le 27 juillet 1750.

Abram Isaac Rochat Pirod II, était né en 1724, baptisé le 23 juillet.

Si l'on considère qu'Abram Isaac Rochat premier du nom était fils de David Rochat des Charbonnières, selon l'état-civil on pourrait poser qu'il serait né réellement le 5 avril 1691.

Son père David aurait donc du être cité dans le dîmier de 1692. Comme il y a cinq David Rochat au moins dans la liste, on aura quelque difficulté à mettre la

¹ Jaques-David Rochat Pirod, marchand des Charbonnières, Etudes no 287, à paraître.

main dessus le vrai, et d'autant plus qu'il n'y a parmi ceux-ci aucun qui soit désigné sous le surnom de Pirod.

Il se pourrait aussi qu'Abram Isaac Rochat, plutôt que d'être fils de David, ait été fils d'Isaac fils de David.

Il y a peu de chance en fait pour que l'on puisse se sortir un jour de ce traquenard !

Le couple Henri Frédéric Rochat – Jeanne Pauline Rochat née le 31 janvier 1761, marié le 18 avril 1782 à l'Abbaye, eut 8 enfants :

- 1o Elie, vers 1782
- 2o Moïse Louis, vers 1784
- 3o Louise Etiennette
- 4o Isaac Frédéric, vers 1788
- 5o Marie Fanchette
- 6o Charles Louis Samuel, vers 1795
- 7o Julie Charlotte
- 8o Henri Frédéric Samuel (Saisset).

On a toujours affublé Henri-Frédéric Rochat du terme complémentaire de régent. Il convient de le retrouver dans des fonctions qui l'auront occupé une partie de son existence que l'on découvrira finalement assez courte, puisque né en 1858, il décéda en 1807, soit à l'âge de 49 ans seulement.

En 1781, suite au décès du titulaire Moyse Rochat régent survenu probablement pendant les vacances de fenaisons, le village des Charbonnières met la place de régent au concours :

Le même jour (... sept 1781), l'on a dit que l'examen du régent se fait lundi prochain, si l'on veut députer quelqu'un pour ce fait, et si l'on veut donner quelque chose aux aspirants. Sur cette proposition, l'on a ordonné à ceux qui se présenteront à l'examen et qui le subiront, à chacun 5 batz que les recteurs leur livreront l'examen fait².

Assez curieusement les procès-verbaux, à la suite de cette note, ne disent pas si réellement l'examen a eu lieu et qui a été nommé. Nous savons qu'il s'agit en fait d'Henri Frédéric Rochat régent. Il devait, selon nos sources³, enseigner de 1782 à 1802.

Toujours selon les registres du village, les habitants du hameau semblaient contents des prestations de leur nouveau « fonctionnaire » :

Le 22 9bre 1782. Les chefs de famille assemblés, les sieurs recteurs ont demandé s'il n'y aurait aucune plainte à faire contre le régent. Ce que passé en voix, il n'y a eu aucune plainte⁴.

² AHC, AA2, p. 42

³ Notamment Supplément no 1, 1995, p. 28

⁴ AHC, AA2, p. 47

L'enquête Stapfer de 1799 donnera le maximum de renseignements sur la situation personnelle de notre roille-gosse ainsi que sur son enseignement en général :

No 57 Ecoles du Lieu. (Les Charbonnières) Enquête Stapfer ACV, p. 456

I. RAPPORTS LOCAUX.

1799

- 1 Charbonnières.
- 1a Grand Village & hameau.
- 1b Ce n'est pas Une Commune elle appartient a la Commune du Lieu.
- 1c De la paroisse du Lieu et de l'Agence du Lieu.
- 1d Vallée du Lac de Joux.
- 1e Du Leman.
- 2 Environ $\frac{1}{2}$ Lieue la Circonférence du premier $\frac{1}{4}$ de Lieue Contient Seize Maisons et Celle du Second Cinq.
- 3 Les Crettets, Billard, La Corne, Haut des Prés, L'Epine Bon Port.
- 3a Les Crettets Cinq Minutes, Billard Dix minutes, La Corne et Haut des Prés Un quart de Lieue, L'Epine et Bon Port Demi Lieue.
- 3b Les Crettets Cinq Enfants, Billard point, La Corne Dix enfans, Haut des Prés Trois enfans, L'Epine Trois enfans, Bon Port point.
- 4 Quart de Lieue et Une Lieue.
- 4a Le Port, Le Séchay et le Lieu.
- 4b Le Port a quart de Lieue, a l'orient le Séchay a quart de Lieue a l'occident et le Lieu a Une Lieue aussi a l'occident.

II. INSTRUCTION.

- 5 A Lire, à écrire, et les quatre premières Règles de L'Arithmétique, outre Cela les principes de la morale, et de la Religion Chrétienne Reformée.
- 6 L'Ecole toute l'année, mais on donne quelques semaines de Congé pour les ouvrages de la Campagne et pour les Recoltes.
- 7 La Sainte Bible, Le nouveau Testament, Les Psaumes, le Catéchisme d'ostervald et le Petit et Grand de Superville.
- 8 Il n'y a point de Réglemens que pour la tenue des Ecoles et pour leur nombre, et ils sont exactement Suivis.
- 9 Trois heures le Matin, Trois heures apres midy et Deux heures la Veillée pour la Religion en hyver.
- 10 Les plus avances forment Une Volée et Ceux qui sont moins avancés où qui Commencent une autre.

III. RELATIONS PERSONNELLES.

- 11 ---
- 11a Le Baillif de Romainmotier. Le Pasteur lui presentait les Deux Sujets qui Croit les plus Capables et le Baillif en nommait Un des Deux.
- 11b Des Charbonnières.
- 11c Henri frédérich Rochat.
- 11d Quarante ans.
- 11e Une femme et Sept enfans.
- 11f Depuis Dix & Sept ans.
- 11g Dans les Charbonnières. Charpentier.
- 11h Non.
- 12 Septante & Un enfans.
- 12a Jeneralement tout. (sic)
- 12b De Trente a quarante.

IV. RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13 ---
- 13a Elle possède Environ quatre Poses de Champ et Vingt & huit Ecus petits en argent.
- 13b Les quatre poses ont été évaluées a Trente Six Ecus petits pour faire la pension.
- 13c De la Commune qui paye les Régents.
- 13d Non.
- 14 On ne paye rien.
- 15 Il y a Une Chapelle.
- 15a Elle est Vieille.
- 15b La Chapelle sert a faire les Ecoles en Eté.
- 15c Le Village où le public Loue Une Chambre pour faire l'Ecole en hyver.
- 15d Le Public.
- 16 --- argent comme il est dit, en bled Rien, en Vin Rien, en bois Rien.
- 16a Quatre poses de Champ Comme il est dit & Vingt & huit Ecus petits en argent le tout fait 64 Ecus petits.
- 16b De la Commune qui paye les Régents.
- 16Ba Rien.
- 16Bb Il n'y en a point.
- 16Bc Rien.
- 16Bi Il n'y en a point.
- 16Be Rien.
- 16Bf Point.
- 16Bg Comme il est dit.
- 16Bh Point.

Et ay Signié aux Charbonnières Ce 26e Mars 1799 Henri frédérich Rochat Régent.

Remarques. - -

Henri Frédéric Rochat, né en 1758, avait donc commencé sa carrière d'enseignant en 1782, soit à l'âge de 24 ans. Il était auparavant charpentier, métier qu'il retrouvera en fin de carrière, reprenant aussi du service comme berger.

Sur le tard il n'est plus tellement fameux, alors même qu'il n'a que 45 ans ! C'est à ce moment-là qu'il envisage probablement d'arrêter sa carrière d'enseignant pour reprendre l'agriculture et l'artisanat. Il se peut qu'il ait alors été malade.

Du 23 mai 1803. Le hameau ayant reçu des plaintes très amères contre les enfants du village qui sont tout à fait dérégés faute de régent, les chefs de famille on délibéré de porter plainte contre le régent à défaut de remplir ses engagements de suite. A ce défaut de faire publier l'école vacante, puisqu'il est hors d'état de servir⁵.

Il nous faut découvrir maintenant le livre de comptes d'Henri Rochat dont l'analyse va nous fournir des renseignements de première main sur une foule d'activités qui animent le village à l'époque.

Livre de mémoire pour Henri Fréderich Rochat régent des Charbonnières, acheté à la foire du Lieu le 15^e 8bre. Coûte 27 baches. 1789⁶

p. 1. Remède pour le Séans (sang)

Vous prendrez un chanvau ? de l'urine de cochon que vous leur donnerez à boire à la ... et dans six heures, si ne fait pas son effet, vous redoublez la dose. De plus vous leur donnerez à boire du bouillon d'orge à boire.

Remède pour le crit.

Il faut faire des trous aux cornes pour leur tirer du seans (sang), de plus leur fendre les oreilles et prendre des braises pour les parfumer avec de la fiente de poule et du genaivre (genièvre) et de la dais et demi batz de fleut ? de soupre (souffre ?).

Les bons vieux remèdes des familles, quoi !

p. 4. On découvre ici un compte de l'une des sociétés de fontaine du village. Il s'agit probablement ici de la fontaine dite « chez Alexandre », à proximité de la maison de Henri Frédéric Rochat. A moins qu'il ne s'agisse plutôt de la fontaine de Vers l'Eglise. En fait, entre les deux notre cœur balance !

⁵ AHC, AA3

⁶ AHC, UA1.

1790, janvier 4. Par compte fait avec le dit Moïse⁷ il m'a rendu comme se voit au livre de la Société⁸, savoir 148/6/.

Plus doit le dit pour les bassins (écrit bacins) de la fontaine, savoir 4/9/.

8bre. Plus doit pour avoir fait reborneler la dite fontaine, 2/7/6

Xbre 8. Reçu du dit en argent, 10/./.

22, Livré en argent, 5/./.

1791, juillet 11, reçu du dit en argent, 5/./.

Plus doit l'intérêt du compte ci-dessus échu le 4 janvier 1791 et 1792, qui font 14/10/2

1792, 9bre 13. Reçu une chèvre ... 11/3/.

1793, avril 10. Reçu les réparations de la fontaine écrites ci-dessus, 7/4/6.

Plus doit l'intérêt des comptes ci-dessus, échu 1793 pour venir à 1807, qui fait quinze ans, les intérêts..... (biffé)

p. 6, comptes faits probablement entre les frères Frédéric et Charles. On lit en un gros chapitre du bas de page :

Les livrances que moi Samuel Rochat ai faites pour le compte de mon frère Frédérich Rochat depuis que nous avons partagé nos fonds jusqu'au moment que nous avons fait notre lettre de partage. Je trouve que Charles mon frère a payé son tiers en faisant le compte pour ce qui regardait mon frère Frédérich, pour ce qui regardait l'avance des montagnes et les meubles morts et vif et les maisons que pour un billet que nous devait Marie Froince Dubié veuve Guyon, ... pour toute chose dont moi dit Charles Rochat j'ai tiré mon tiers de tous ces articles et je tiens quitte mes frères pour toutes choses sans les rien rechercher pour tout ce qui regarde la donation que mon frère Frédérich nous a faite entre vifs. Ainsi fait et convenu aux Charbonnières, ce 24e mars 1835. Charles Rochat.

De plus je déclare avoir tiré mon tiers de ce qui est revenu à Frédérich sur le partage de nos fonds. Charles Rochat.

p. 7 (suite des comptes). Sans grand intérêt mis à part quelques détails comme livré une certaine somme à Mouthe pour le médecin pour le frère Frédérich quand il avait mal à la jambe, somme de 3 fl. 4 b. 5 r.

J'ai payé pour le compte à Frédérich pour ce qui regarde le mur et l'encelle⁹ que nous devons pour la Frétaz pendant les années que nous avons tenu (tenu) par ensemble, donc le mur que nous devons que nous n'avons pas fait et l'encelle que nous n'avons pas fabriquée, pour sa part de les deux articles, j'ai payé la somme de 12 fl. Cette dite somme a été payée en mille huit cent trente

⁷ Moïse Rochat cadaturier, qui habite de toute évidence le même quartier.

⁸ Qui n'existe hélas plus depuis belle lurette.

⁹ Encelle, presque toujours écrit avec le e. Nous utiliserons indifféremment les deux orthographes.

deux, le courant de l'été. J'ai payé pour la part à Frédérich pour une partie de compte que on devait à l'oncle Pierre Rochat du Pont, la somme de cet été payée en mille huit cent trente deux, 1/7/2.

p. 9. Comptes. *Henri et Auguste fils de défunt mon frère Elie Rochat déclarant devoir à leur oncle Samuel Rochat la somme de 429 francs un batz. Cette somme provint du champ à Pinet de la Marion à Frédérich que je leur ai vendu, soit les quatre cinquième du champ Le tout en 1846-1847.*

p. 11. On fait retour en arrière pour retrouver un compte entre Isaac Rochat Thionville (écrit Tionville) soit ses enfants et Henri Rochat régent des Charbonnières. Sommes principales :

*1783, Xbre, trois journées pour refaire le moulin 4/6/
Plus une journée pour même fait, 1/6/
1784, 13 février, livré à Monsieur Bandelier pour médecine, 4/11/3
Pour le bois du ministre de 1782, .9/
1785, avril, pour bois misé à la Combe, 4/4/6
1789, 6 9bre, prêté à mon frère Moïse, 10/./.
1790, avril 89, livré à mon frère Abram David une montre, 80/./.
May 14, Livré à St Bartelomay pour l'hivernage d'une vache, 20/./.
Livré un pert de soulier à mon père presque neufs, 5/./.
Livré à Abram David un pert de bas tout neufs, 3/./.
Livré par ma femme à Abram David lorsqu'il lui a rapporté 4 aunes de contonne (cotonne) et six livres de rite, 20/./.
Doit pour avoir remborneler la fontaine et pour les deux bassins, 4/7/6
Pour restât des cochons que nous avons tués par ensemble, 83/1/6
1792, janvier 178, livré à mon père trois quarteron d'avoine à 10 baches, 7/6/
1793, février 15, livré au dit trois quarterons d'avoine, 7/6/ :
May 14, livré 15 livres et demi de fromage, 15/6/
Livré à Romainmôtier pour les veaux, 178/6/
Plus les plantes du Risoud de 1794 et 1795, 20/./.
Plus deux tisons chargé en Bonport, un de 19 et l'autre de 16, tant feuilles que land, 24/./.*

p. 12, comptes, suites, cédules et autres, avec néanmoins :

Plus doit l'amodiation de notre maison depuis le 24 juin 1804 pour venir au 24 juin 1807, qui fait trois années à 150/./.

p. 13, comptes suites, avec, en résumé :

Journée pour le moulin, livré à Monsieur Bandelier pour médecine, bois au ministre de 1782, bois misé à la Combe, prêté à Isaac Rochat Thionville, livré une montre, hivernage d'une vache, pert de souliers à Toinville, pert de bas tout neufs à Abram David, livré à Abram David, cotonne, ritze, remborneler la fontaine, pour les deux bassins, pour restât des cochons, livré à Isaac Rochat Toinville trois quarterons d'avoine, livré au dit trois quarterons, livré fromage, livré à Romainmôtier pour les veaux, plantes du Risoux, doit ce que nous avons livré aux sieurs David Meylan des Viffourches, deux tisons, amodiation de notre maison, pour une hache qu'ils me doivent.

p. 15, liste des chevrotins qu'on a pesés en 1808

Liste des Chevrotins qu'on a pesés en 1808		(15)
	Libre Chevrotin	Libre Chevrotin
Du 9 Juin Pesé	Libre Chevrotin	27.
Du 16 Juin Pesé	Libre Chevrotin	50.
Du 22 Juin Pesé	Libre Chevrotin	84.
Du 30 Juin Pesé	Libre Chevrotin	82. $\frac{1}{2}$
Du "6 Juillet Pesé	Libre Chevrotin	74.
Du 13 Juillet Pesé	Libre Chevrotin	25.
Du 20 Juillet Pesé	Libre Chevrotin	62. $\frac{1}{2}$
Du 27 Juillet Pesé	Libre Chevrotin	60.
Du "3 Aout Pesé	Libre Chevrotin	58. $\frac{1}{2}$
Du 10 Aout Pesé	Libre Chevrotin	53.
Du 17 Aout Pesé	Libre Chevrotin	23. $\frac{1}{2}$
Du 24 Aout Pesé	Libre Chevrotin	36.
Du "1. Septembre Pesé	Libre Chevrotin	38.
Du 8. Septembre Pesé	Libre Chevrotin	30.
Du 11. Septembre Pesé	Libre Chevrotin	50.
Du 29 Septembre Pesé	Libre Chevrotin	48.
Du "21 Octobre Pesé	Libre Chevrotin	" 8.
Total		813 Livre
Ce que l'on a fait avec le Cheval (à dire chaque jour)		508 $\frac{1}{2}$ 56
Du 11 Juin 1808 fait un voyage à Sausanne avec le Cheval		" 65 $\frac{1}{2}$ 50
Du Courant d'Aout vendu une vache		190
Du Courant d'Aout fait deux vaches aux gentilles		10.
pour les deux fois		" 9
Du 18 Octobre fait une double de la Joux		10
Du 1 et 12 Octobre fait deux voyages à la Senette		10
Du 15 et 22 Octobre fait deux voyages un jusqu'à la Senette et l'autre chez Loup		10
Du 11 Février 1808 fait une double à la Pierre		1
Du 5 Février mon oncle a reçu Abram Guignard et la Je ne sais pas combien il lui a reçu		1
Du 17 Aout pour aller un jour avec le Cheval mener des tisons vers chez les Aubert		2 $\frac{1}{2}$ 9

p. 16, comptes – la partie la plus intéressante peut-être du registre –

Du 12^e septembre fait une voiture au magasin de veau ? 10/./.

Plus fait six fois chercher des balats¹⁰ depuis le haut de la Joux jusques à Haut des Prés, pour les neuf fois, 25/./.

Du 25 août 1808, une doublée au haut de la Joux, 1/9/.

Du 7 & 8, une entrée de plus (depuis) la Muratte jusques à la Gentille, 15/./.

Du 11 & 12 8 bredaye voiture pour aller chercher des fromages une de plus fois (première fois ?) au pré de l'Haut et l'autre jusques à Mollendruz, pour les deux voitures, 8/./.

Du 15^e 8bre, deux entrées pour mener des fromages, une fois dès les Charbonnières à la Gentille, pour les deux fois, 10/./.

Nous avons tenir (tenu) une génisse en 1808 au Pré de Ville¹¹ pour cette, 15/./.

Et une en 1808 depuis le premier août 188, 6/./.

Du 21 octobre, une doublée au haut de la Joux, 1/9/.

Du 24 8bre, un entrée jusques au Grand à Ragin (Granges Raguin), 6/3/.

Du 27 décembre, une entrée jusques au Grand à Ragien, 6/3/.

Et les chevrotins font à dix cruches, font 508/1/6.

p. 17. Comptes sans intérêt.

p. 18. Listages pour AD2 ??, Samuel, David, Moïse, Régent, Moïse au régent ??, Frédérick, Louis. Tous frères ? De 1802.

Comptes divers de 1807 sans intérêt, sauf :

Acheté une charrue de Samuel Rochat le champentier (charpentier) qui coûte 80/./.

Du même, une luge et échelle à ramasser le foin, 45/./.

Plus un fourneau de Vallorbes qui coûte 85/./.

Plus l'inquand (l'encan ?) de Jean Isaac Rochat du Pont, 20/./.

Payé des tailles aux meuniers de Bonport, à savoir la somme de 142/./.

Plus payé à Moyse Aubert du Lieu pour bois, 120/./.

Plus pour des numéros de trois ans, acheté sept numéros à huit francs la pièce, 140/./. ?

p. 19. Du 22^e août 1802, pris un tâche avec mon beau-frère Rodolphe Rochat de l'Epine pour lui faire la travaison et plancher du poïle devant, et allée avec la porte d'entrée doublée, la forme et porte de sur la cuisine et la forme et porte au poïle, et celle des placards ayant caisse pour l'horloge, les portes à

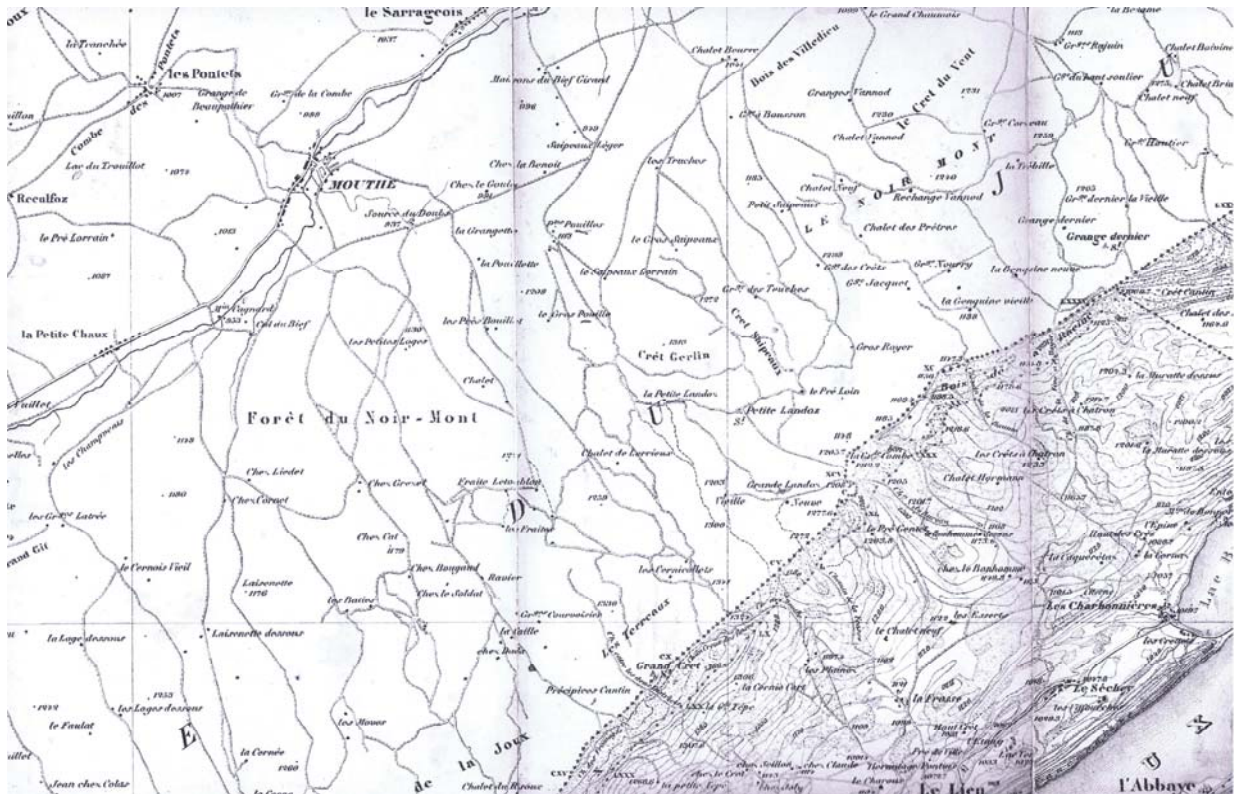
¹⁰ Ballots ?

¹¹ Alors montagne gérée par le village des Charbonnières, compensation lors du partage des communs de 1792-1795.

panneaux, avec poutres et solettes. Et cela pour le prix de 160 fl. soit quatre louis payables au bout d'ouvrage. Et tous matériaux fournis par le dit Rodolphe Rochat. Et le dit ouvrage devra être fait pour la St. Martin. Ainsi convenu à la pinte au Lieu le sus dit jour 22 août 1802.

On aura naturellement compris que ce livre de mémoire concerne plus encore les enfants de Henri Frédéric Rochat que lui-même qui n'y apparaît que dans certaines pages, la chronologie, non en fonction de la suite logique des pages, étant tout à fait fantaisiste.

Il semble bien que l'on ait été amodiateur, en montant entre autres montagnes de la région frontalière voisine, la Fraite. On a loué, ou tout au moins on a eu à traiter des affaires diverses avec la Gentille. Ces deux montagnes sont à retrouver sur la carte ci-dessous :



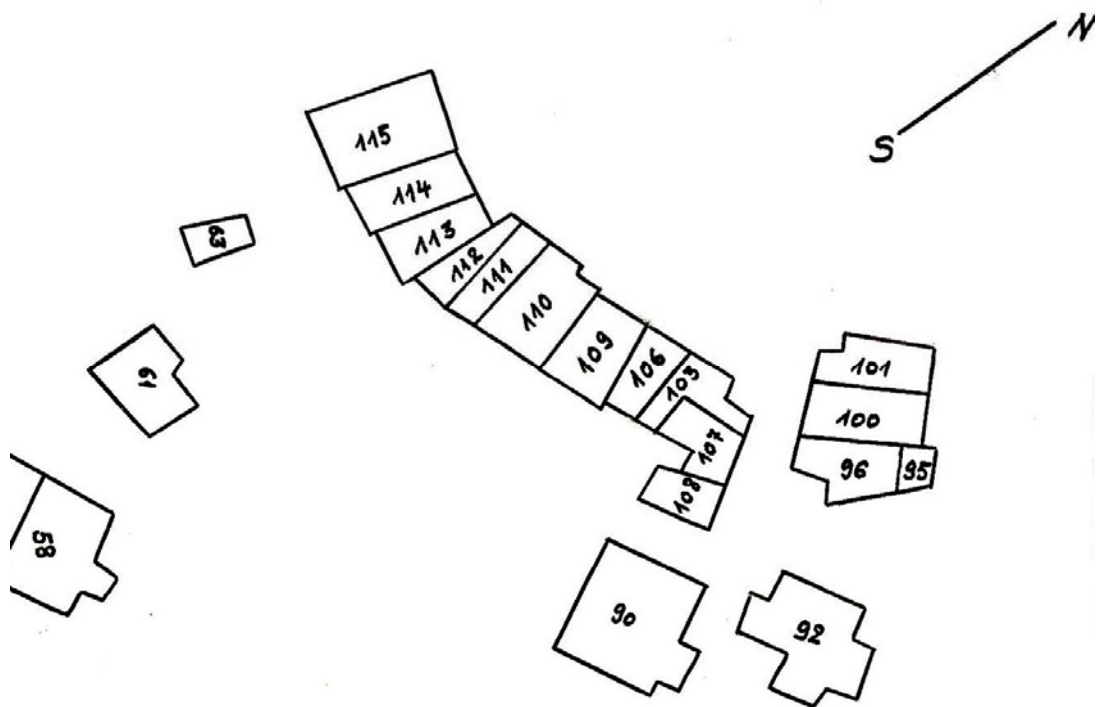
Carte topographique du canton de Vaud, 1877/1880. La Fraite se trouve sous la lettre majuscule D, au bord de la route de Moutier actuelle qui fut construite quelque dix à vingt ans après la réalisation de cette carte. La Gentille, dite ici Genquine, se trouve en bordure de la frontière, région de la Grand'Combe. Il est possible que les Saiset aient loué d'autres montagnes. On verra notamment l'un de ceux-ci, branche Elie tôt indépendante, amodier la Laisnette et Chez Cornet, pas très loin de la Bâtie.



25 Coutumes des Hautes Montagnes. — Le repas des armaillés

Le Gros Elie et son équipe chez Cornet. Cette situation et le chalet donnèrent l'occasion au photographe de faire au moins deux autres clichés du même type.

Après l'enseignement, Henri Frédéric RoCHAT régent a donc retrouvé, si même il l'eut quitté, son atelier sis dans sa maison no 113, telle qu'on la trouve sur plan et sur photo :





La maison d'Henri-Frédéric Rochat régent est la troisième depuis la gauche, peu visible puisqu'apparemment prise sous le même grand toit que la maison no 114. La famille est en place peut-être depuis plusieurs générations, mais cela sans qu'on puisse l'affirmer de manière certaine.

L'homme, en plus de renouer avec le bois, avait repris du bétail, à moins qu'il ne s'en soit jamais séparé pendant les vingt ans de son enseignement. Preuve en est un listage de 1805 où on peut découvrir que Henri Rochat régent met aux pâturages communs gérés par le village, 1 cheval, 1 génisse de deux ans, deux génisses d'un an et trois chèvres de printemps.

On avait découvert quelques années plus tôt, grâce à la liste de tous les fonds aribles de rière la commune du Lieu, enquête des 4, 5 et 6 février 1799, l'étendue de son domaine. On avait noté :

Henry Frederich Rochat Régent ayant indiqué les pièces de leurs terres aribles suivantes, 3450 toises, 6 poses 450 toises.

C'était très correct en regard du domaine de plus de 17 poses des frères Rochat du Haut des prés ou de Jacob Rochat, probablement de l'Épine. On constatera d'ailleurs dans le devis de 1833, dans les réparations que l'on envisageait, il y avait à faire ou refaire 9 crèches. Ce qui laisse supposer pour l'époque un troupeau relativement important.

Cette surface de champs, possédée bientôt, à partir de 1807, par les hoirs du régent Rochat, était en 1810¹² de 1 poses 394 toises de prés et 6 poses 78 toises de champs, avec les mêmes remarques que dessus, c'est-à-dire que la famille gardait un train de campagne tout à fait respectable.

Notons encore ici que le calcul des surfaces de chacun des propriétaires de la commune en 1850, cote pour le taupage, donne 6319 toises pour Samuel, fils de feu Henri. Il est probable que tous les indivis figurent sous cette simple dénomination. A 9 m² environ la toise, cela représente environ 5 ha. 7, soit près

¹² AHC, GA3, 1810

de 12 poses et demie actuelles de 4500 m². Domaine en conséquence relativement important, situation connue depuis la fin du XVIII^e siècle.

Henri Frédéric, pour y revenir, est toujours en 1806 en cette profession universelle d'agriculteur avec 1 cheval, 1 génisse de deux ans et 3 génisses d'un an. Par contre plus de chèvres.

Il ne figure plus sur les coches de l'été 1807, effectuées le 8 juillet. Il s'agit alors de ses hoirs qui gardent un cheval, 2 génisses de deux ans, et une de un an. L'homme est donc décédé entre l'été précédent et celui-ci, c'est-à-dire probablement à l'automne de 1806 ou au début de 1807.

Une note du journal nous éclaire de manière plus exacte:

Notes des remboursements que nous avons faits depuis la mort de feu notre père le 18 février 1807.

C'est donc ici que se termine précocement cette carrière et cette vie qui auront laissé des traces pourtant profondes dans la mémoire des gens du village.

Il faut maintenant remonter un peu en arrière pour découvrir d'autres éléments concernant Henri Frédéric Rochat.

Quelques documents, que l'on reproduit ci-dessous, permettent de comprendre qu'Henri Frédéric Rochat, en plus de se mêler d'enseignement et d'agriculture, fricotait avec l'industrie, notamment du côté du moulin de la Sagne et des deux bâtiments industriels sous-jacents, battoir¹³ et scierie.

La première pièce figurant dans les archives délaissées par Henri-Frédéric Rochat est du 15 février 1782.

L'an mille sept cent huitante deux, et le quinzième jour du mois de février, devant moi Notaire juré soussigné, curial de Romainmôtier & de la Vallée du Lac de Joux ; et en présence des témoins sous-nommés ; se sont en personnes constitués le Sieur Rodolphe David Rochat de l'Epine, conseiller du Lieu, et honorée Jeanne Marie feu le sieur Jaques David Rochat dit Petit Jean, femme du sieur Frédéric Rochat marchand des Charbonnières assistée du dit son mari et autorisée des sieurs David Isaac & Abram David Louis Rochat & David Rochat des dites Charbonnières, ce dernier conseiller du Lieu ses propres parents. Lesquels ont vendu purement et perpétuellement par les présentes, aux Sieurs Jean Pierre Rochat, assesseur consistorial, Jaques Elie Rochat son neveu, conseillers du Lieu, et David Moyse Rochat des dites Charbonnières, indivisément entr'eux, présents et acceptants, tant à leurs noms qu'en celui du sieur David Moyse feu Moyse Rochat Pirod du même lieu, demeurant rière Carouge, qu'ils nomment pour leur adjoint.

Premièrement le moulin et maison de la Sagne, situés aux dites Charbonnières, consistants en logement, grange et écurie, et environ quarante

¹³ Battoir pour le grain ou pour le chanvre ?

toises de terre autour, limitant le bien commun d'orient, occident et bise, et la chaussée du dit moulin qui fait partie de cette vente et qui en dépend de vent.

Item une scie et baptoir en dessous du dit moulin, au bas du village des Charbonnières et un morcel de jardin au vent, contenant environ cinq toises, avec les aisances à l'entour de la dite scie, limitant le chemin public de vent, la terre des hoirs de David Néhémie Rochat Petit Jean d'orient, le bien commun d'occident et les devies des maisons voisines de bise.

Enfin environ vingt-deux toises de terre à clos et record rière les dites Charbonnières, lieu dit au Perchet, devant les Maisons neuves, limitant le bien commun et la terre des hoirs du sieur Jacob Rochat de l'Epine de vent et celle des hoirs d'Abram Isaac Rochat Pirod d'occident et bise.

Avec fonds, fruits, droits, dépendances et appartenances quelconques, par les bornes plantées, comme le tout a été joui et possédé, et tels que les dits moulin, scie et baptoir sont actuellement construits, avec les rouages, droits, cours d'eau et privilèges et aussi le droit de pêche à l'étang du dit moulin comme il a été usité.

Et dans cette vente sont compris tous les meubles et outils servants aux dits moulin, scie et baptoir et seize plantes de bois noir. Et la présente vendition a été faite pour le prix et somme de quatre mille cent quarante florins pour toutes choses, compris les dits meubles et plantes de bois, le prix desquels a été évalué et réglé entre parties cinq cent soixante florins ; laquelle somme en entier a été payée et satisfait au contentement des vendeurs et venderesses, par des arrangements particuliers, dont ils se sont contentés. En conséquence de quoi les dévestitures et investitures se sont ensuivies avec promesse de due garantie à la part de ces derniers, sous l'obligation de leurs biens, les droits seigneuriaux réservés payables à l'avenir par les acheteurs à qui de droit. Et comme dès le marché fait entre parties, les dits moulin, scie et baptoir ont exigé des réparations pressantes et indispensables, elles ont été faites par le dit Jaques Elie Rochat, les vendeurs n'y entrant pour rien.

Ainsi fait et passé aux Charbonnières en présence des sieurs Abram David Rochat charpentier et Abram Isaac Rochat, maréchal du dit lieu, témoins requis, le dit jour 15^e février 1782.

F. Bonard

Nous le Colonel Rodolph de Luternau, baillif de Romainmôtier, avons laudé et approuvé l'acquis ci-dessus, et ce moyennant la finance de trois cent septante deux florins neuf sols onze deniers, qu'avons reçue et dont quittons les acquéreurs sous les réserves ordinaires. Donné sous le sceau de nos armes le 17^e 9bre 1783.

Noté au verso : No 563. Acquis pour les sieurs Jean Pierre Rochat, assesseur consistorial, Jaques Elie Rochat son neveu des Charbonnières, conseillers du Lieu ; David Moyse Rochat des dites Charbonnières et adjoints. Fait du sieur

Rodolph David Rochat de l'Epine conseiller du Lieu et honorée Jeanne Marie Rochat, femme du Sieur Frédérich Rochat marchand des dites Charbonnières. Du 15^e février 1782. Emolument L. 25.

Du 17^e 9bre 1783

<i>Laud</i>	<i>L. 372 .9.11</i>
<i>Intérêt</i>	<i>27.11. 3</i>
<i>Sceau et laudation</i>	<i>9.</i>
	<i>401. 6. 2</i>

La pièce suivante, concernant les mêmes établissements, est nommée le « Billet du Moulin ». Elle est du 12 novembre 1783 :

Nous les soussignés avons fait l'accord suivant que moi Isaac Rochat, agissant au nom de mes enfants Moïse et Abram David et Jeanne Marie Rochat, mes trois enfants mineurs, ai reçu de mon petit-fils¹⁴ Henri Frédérich Rochat l'héritage qui provenait de feu Louis leur frère mort le 17 mars dernier, par le moyen du moulin, scie et baptoir et appartenances, comme il avait été acquis par Jaques Elie, que le dit Henri nous remet.

Mais comme le dit moulin, scie et baptoir valent de plus que ce qui peut nous parvenir pour le dit héritage, nous promettons et confessons de justement devoir au dit Henri Frédérich Rochat pour ce que le dit moulin, scie et baptoir et appartenances valent de plus, savoir la somme de deux mille quatre cents florins que nous promettons de lui payer à sa réquisition où à ceux qui de sa part droit en auront avec le juste intérêt du cinq pour cent. Et moi Henri Frédérich, je promets de leur en faire cession et abandon perpétuel après que mes dits frères m'auront remboursé la dite somme et intérêt ci-dessus nommés.

Et l'intérêt de dite somme aura son cours dès le 21 mars dernier, puisque nous jouissons du moulin, scie et baptoir depuis lors. C'est pourquoi le premier intérêt sera échu le 21^e mars 1784. Ce que nous promettons sous la généralité de nos biens, moi dit Isaac ayant signé au nom de mes enfants ce jourd'hui 12^e novembre 1783, aux charbonnières, et avons signé à double ce jour que dessus 12^e novembre 1783.

IRochat

Henri Férerich Rochat

Nous les soussignés Moïse, Moïse, fils d'Isaac Rochat et Samuel Meylan des Viffourches, agissant au nom de ma dite femme de qui je me fais fort acceptant et approuvons le convenant ci contre et ci dessus que notre père a fait avec notre dit frère dans tout son contenu tel qu'il est fait aux Charbonnières ce ... mars 1796.

¹⁴ Nous ne voyons pas trop en quoi Henri Frédéric Rochat serait petit-fils du père de ses frères et sœur !

Nous les soussignés arbitres, en suite du compte que nous avons fait arbitralement, nous déclarons que le billet ci-contre ne reste plus valable que pour la somme de dix huit cent huitante neuf florins, neuf sols neuf deniers, avec l'intérêt courant dès le 21^e mars 1811.

Pierre Samuel Rochat

Il est rendu à Moyse Rochat d'après le compte 27 fl. 9 qui doit lui être tenu à compte sur l'intérêt échu.

Reçu les intérêts de la ci-dene vant le 25 mars 1784/1785 et 1786.

Reçu à compte des intérêts de mon oncle Moyse Rochat la moitié d'un numéro de plante en 1815, convenu à L. 4/./. Reçu en 1821 un numéro de plante, L. 8/./.

No 3074. Visé pour créance non hypothécaire pour sept cent cinquante six francs, payés quinze batz et demi. Au Sentier, le 28^e février 1814.

Sr. le Greffe du Tribunal de District de la Vallée. L. Bonard commis.

Suite à la première partie du billet du moulin, on trouvait le document suivant :

L'un des Juges au Tribunal du District de la Vallée, à vous les citoyens Isaac Rochat et à vos enfants des Charbonnières, salut !

Le citoyen Henry Rochat, votre petit-fils, régent d'école au dit lieu, vous fit remise le 12^e 9bre 1783, à vous citoyen Isaac Rochat, agissant au nom de vos enfants mineurs, d'un moulin, scie et baptoir avec leurs appartenances.

1o En paiement de l'héritage de feu le citoyen Louis Rochat leur frère.

2o sous la promesse de lui payer à requête, soit à son ordre, la somme de deux mille quatre cents florins, avec intérêts, moyennant quoi il s'engageait de vous en faire légalement cession et abandon ; malgré ses réquisitions amiables, il n'a pu avoir aucune satisfaction de vous. Il y a pis encore, vous avez laissé tomber en ruine la scie et les conduits d'eau, &, ce qui est une négligence impardonnable et répréhensible par les lois. Dans cet état de choses qui ne lui permet plus de rester en souffrances avec vous, il vous invite et requiert formellement ou de le satisfaire de son dû en capital et accessoires, entre ci et le nouvel an prochain, moyennant quoi il est et sera prêt à vous faire cession des sus dits moulin, scie et baptoir, à votre première réquisition, ou que dans le dus dit temps, vous ayez à les évacuer sans autre, à défaut de quoi il se pourvoira selon droit pour vous y contraindre, vu les dépérissements de moulin, scie et baptoir. Il se réserve en cas que contre son attente cette alternative ici ait lieu, d'en faire légalement opérer la vision et la taxe pour, de conformité aux lois, avoir recours sur vos biens, le cas lui échéant. C'est ce qui pour vos conduites

sera notifié à à l'un de vous pour en aviser les autres, en protestant pour les frais.

Donné ce 29^e 9bre 1802.

J'ai remis l'original de cette copie au citoyen Moyse, fils d'Isaac Rochat, l'un des intéressés dans cet objet. Ce que j'atteste aux Charbonnières, ce 30^e 9bre 1802.

David Moyse Rochat

A la réquisition du citoyen Henri Rochat régent aux Charbonnières, j'ai nommé pour faire la taxe des immeubles mentionnés ci-dessus les citoyens Samuel Rochat maçon des Charbonnières et Samuel Rochat charron, qui y procéderont légalement de conformité aux lois, moyennant leur droit. Ce 5^e janvier 1803 :

S. MRochat, Président

En obéissance aux ordres du citoyen Rochat, Président du Pont, nous les soussignés nous nous sommes transportés à la maison des sus dits nommés dans ce dit mandat pour en faire une taxe soit évaluation des immeubles ci-après nommé.

Savoir une maison, avec toutes ses appartenances telle qu'elle a été jouie par les citoyens Isaac Rochat et ses fils, consistant à un moulin, allée, chambre & cuisine, grange et écurie. Noua avons trouvé le dit bâtiment tout à fait au déperissement et de toute nécessité de réparer.

De plus nous nous sommes transportés sus la scie où nous n'avons pu trouver aucune chose de valeur, sauf la ferrure de l'able ? et de herse de la scie, les deux pierres pour le baptoir, un morceau de jardin joignant le dit bâtiment et le reste du bois à brûler.

Nous avons vu que l'eau du ruisseau a pris un autre chemin et mène les matériaux sous la scie et coûte que le dommage pour le réparer, de même que la chaussée du moulin, à la somme de nonante florins.

Le dit fils Moyse nous a indiqué et fait voir les meubles ci-après nommés :

- 1o 7 petits marteaux pour inchapler (enchapler)*
- 2o Un quarteron fer*
- 3o Une pelle de fer pour amasser la farine*
- 4o Une brosette pour la farine*
- 5o Trois vieilles ???*
- 6o Un tamis et un crible*
- 7o L'émine à se ... au moulin*
- 8o Le bras de fer qui fait tourner la pierre du baptoir¹⁵*
- 9o 2 crochets pour tenir les plots sur la scie*
- 10o Une machine de fer pour tirer l'eau depuis le moulin*

¹⁵ Baptoir que nous avons toujours écrit à l'ancienne.

11o Un cercle de fer pour la guidance ? de la scie

12o Un mauvais fer de scie

13o Un bout de chaîne de la scie qui sert pour lever le moulin.

Les dits immeubles avec leur droit et propriété et les meubles d'autre part nommés avons taxés et évalués au plus près de nos connaissances à la somme de deux mille six cent cinquante florins, je dis 2650 fl.. Ce que nous avons signé à Charbonnières ce 7^e janvier 1803.

*Pierre Samuel Rochat maçon
Samuel Rochat charron*

Suit directement sur le même document :

Le Président du Tribunal du District de la Vallée,

Vous les citoyens Isaac Rochat et à vos enfants des Charbonnières, salut !

Le citoyen Henry Frédérich Rochat régent du dit lieu ayant vu que vous n'avez daigné remédier au mandat qu'il vous adressa le 29^e 9bre 1802, a par due permission procuré à la suite la taxe des objets y énoncées, laquelle vous est notifiée ci devant par copie. Et il se prévaudra du tout contre vous, ainsi que par droit conviendra. Ce qui, sous dues réserves et protestes, vous sera notifié.

Donné ce 19^e février 1803.

J'ai affiché le double de la taxe ci-devant de même que le mandat ci-dessus, soit le double, à la porte du domicile du citoyen Isaac Rochat et fils. En présence la femme de Moyse Rochat fils. C'est ce que j'atteste aux Charbonnières le 21 janvier 1803.

David Moyse Rochat

L'aventure du moulin devait se terminer définitivement avec la vente des droits d'eau à la commune de l'Abbaye qui ne tenait pas à ce qu'un nouvel exploitant fasse de l'ombre à ses établissements industriels de Bonport acquis en 1777.

Extrait du registre notarial d'égrège Ferdinand Bonard, no 5, commencé le 2 janvier 1804 et fini le 21 octobre 1805, voir folios 178,179 et 180 de ce registre.

Personnellement s'est constitué le citoyen Henry Frédérich Rochat régent d'école des Charbonnières, qui s'est déclaré faire cession, remise et abandon aux citoyens Alexandre Rochat, Juge de Paix, & Siméon Rochat, municipal, les deux du Pont, présents et acceptants, tant pour eux que pour la commune de l'Abbaye qu'ils nomment pour leur adjointe ; de tous les droits quelconques qui lui appartiennent sur le cours de l'eau de l'étang des Charbonnières ... pour

que désormais ils puissent en faire et jouir de la manière qu'il leur conviendra, en la faisant écouler aussi bas qu'ils le jugeront à propos, s'engageant le dit cédant de détruire du moment l'écluse qui est construite à la chaussée, qui restera et demeurera anéantie à jamais, et de creuser autant qu'il conviendra au cessionnaire pour l'écoulement de l'eau de l'étang, le tout à ses frais, périls et risques, sans qu'ils y entrent pour rien, de même que pour la chaussée et canal qui sont et demeureront comme du passé à sa charge, à l'entière décharge des cessionnaires. Cette cession et abandon est faite sous réserve en faveur du cédant, qu'il pourra profiter de l'eau coulant en dessous de la chaussée, mais sans nullement pouvoir la retenir pour qu'elle puisse jamais nuire au dessèchement de l'étang, mais qu'il lui soit permis dans aucun temps ni à ses successeurs d'y établir ni moulin ni scie ni battoir ou tels autres établissements de ce genre, ceux qui y sont devant être dès l'instant détruits et anéantis, mais seulement la faculté d'y construire forges, clouteries ou autres de ce genre, qui n'auront aucun rapport à ceux existant actuellement qui doivent disparaître à toujours.

Et cette remise est faite pour le prix de treize cents soixante francs de dix batz pièce, qui a été payée & satisfaite au dit régent Rochat par des arrangements particuliers dont il s'est contenté ; au moyen de quoi le renonce à jamais à tous les droits sur le cours de l'eau du dit étang en faveur des citoyens Rochat cessionnaires¹⁶, de leurs successeurs et droits-ayants, avec promesse de bonnes et dues garanties envers et contre tout, à l'obligation générale de leurs biens. Les droits cantonaux s'il en est dus, seront désormais à la charge des dits cessionnaires.

Ainsi fait, passé et prononcé à l'Abbaye sous toutes autres clauses requises et nécessaires, en présence des citoyens David-Samuel Grobéty et François Roy de Vallorbe, témoins requis le dit jour 29^e septembre 1804.

Signé Bonard (avec paraphe)¹⁷

Cet acte scelle la fin définitive du moulin et l'assèchement de l'étang de la Sagne, après plus de 350 ans de bons et loyaux services.

C'était probablement en rapport avec l'un ou l'autre des investissements propres au moulin et aux bâtiments industriels sous-jacent, que le 4 juin 1785, Henri Frédéric Rochat, régent aux Charbonnières, principal débiteur, caution solidaire Frédéric Rochat des dites Charbonnières, marchand de fromages, emprunte 2000 florins à la Noble Bourgeoisie de Cossonay.

Les banques n'existent pour dire pas, on emprunte aux privés ou aux collectivités. Que l'on aille « si loin », prouve que les rapports avec la plaine vaudoise sont intenses et réguliers et que l'on connaît un peu près tout le monde d'ici à Lausanne ou Morges, traversant les bourgs de plus ou moins grande importance quand l'on se rend au bord du Léman.

¹⁶ Curieusement dans cet acte les cessionnaires sont les acheteurs !

¹⁷ AHC, EC20

Notaire Gleyre.

Frédéric Rochat, fils de feu Jaques David Rochat, marchand, a donc bien repris le commerce de son père. Que Henri Frédéric Rochat ne lui emprunte pas d'argent, alors que la famille, on l'aura vu dans une brochure consacrée à ces marchands, est riche, prouve très certainement que les hoirs, en vertu des sommes importantes pour certains immobilisées en vue de régler la succession, donc que cet argent est investi, ne sont plus aussi à l'aise que précédemment.

Henri Frédéric Rochat régent, quoiqu'il fasse l'école, doit poursuivre d'autres activités, et il ne serait pas impossible que parmi celle-ci, se trouve encore et toujours l'agriculture, comme d'ailleurs on l'a déjà vu plus haut.

Dans tous les cas on le voit, le 18 mai 1796, racheter de Jaques David et Abram David feu le sieur ancien régent Jaques David Rochat des Charbonnières, huit toises de terre en pré rière les Charbonnières, lieu dit à la Sagne. Prix 47 florins. Notaire F. Bonard.

Huit toises à 9 m² environ la toise, cela ne fera jamais que 72 m² ! Mais il est bon en ces temps où la terre est encore nourricière d'augmenter sans cesse celle que l'on a à disposition. Ce sera toujours de la subsistance assurée.

Henri Frédéric Rochat disparaît en 1807, comme vu plus haut. Il laisse pour enfant :

- 1o Elie (vers 1782)
- 2o Moïse Louis
- 3o Charles Louis (1786)
- 4o Isaac Frédéric
- 5o Henri Frédéric Samuel (Saïset)
- 6o Marie Fanchette
- 7o Julie Charlotte
- 8o Louise Henriette.

Charles Rochat mariera une fille de l'Epine, Fanny, dont la descendance reprendra la succession. Ce sera la branche du Moulin.

Moïse Louis ira habiter à Mauraz, agriculteur, décédé en 1846.

De Henri Frédéric Samuel dit Saïset, naîtra la branche de ce nom.

Isaac Frédéric restera célibataire et cédera plus tard ses biens à ses frères.

Les filles iront leur chemin en épousant des ressortissants de la Vallée.

Enfin, tout ce petit monde sera à découvrir ci-dessous en fonction des actes officiels ou non qui les concernent.

Loi du 16 mai 1814, état nominatif des propriétaires et usufruitiers d'immeubles dans la commune. Les hoirs d'Henri, Les Charbonnières, paient 4 fl. 8, ce qui est une somme tout à fait honorable.

Ceux-ci ne figurent pas dans les impositions de 1815, restant très modestes sur le plan professionnel en dehors de l'agriculture.

Pour l'imposition du 29^e juin 1816, ils n'y figurent pas, ce qui renforce notre impression qu'à l'époque ils ne font guère que dans l'agriculture et éventuellement un peu dans l'économie alpestre.

En 1827 dans l'état nominatif des propriétaires et usufruitiers d'immeubles, les fils d'Henri Frédéric sont désignés comme suit :

- 184. Rochat Moyse feu le régent, Charbonnières, fruitier*
- 185. Rochat Elie, frère, Charbonnières, laboureur*
- 186. Rochat Charles, autre frère, Charbonnières, charpentier*
- 187. Rochat Frédérich, autre frère, Charbonnières, fruitier*
- 188. Rochat Samuel, autre frère, Charbonnières, fruitier*

Chacun des ci-dessus paie une somme de $1/4/3 \frac{1}{2}$, ce qui est relativement modeste, quand l'on saura que Louis Rochat du Haut-des-Prés, négociant, paie à lui seul la somme de $28/0/3 \frac{3}{4}$.

Le 7 février 1828, notaire F. Bonard, les cinq frères précités, soit Moïse, Frédérich, Elie, Charles et Samuel Rochat, rachètent d'Isaac Louis Rochat dit le Bon, fils de David Moïse des Charbonnières différentes parcelles de terre situées :

- 1o 30 toises de terre en jardin lieu dit à la Sagne
- 2o 400 toises de terre en champ, lieu dit à la Gainettaz
- 3o Un quart de pose de terre en champ au même endroit
- 4o Demi pose de terre en champ au même endroit
- 5o Trois quart de pose de terre en champ et pré au même endroit
- 6o Un quart de pose de terre en champ lieu dit à la Brûlée.

Le tout pour le prix de 300.-, montant somme toute assez faible pour un tel patrimoine. C'était donc apparemment l'occasion à saisir, d'autant plus que l'on est alors cinq sur la branche !

Le recensement de 1831 offre de découvrir les hoirs de Henri Rochat de telle manière :

Maison 110/173

A. Elie Rochat du Régent
Julie Henriette sa femme
Henri son fils
Charles Auguste idem

Vient ensuite l'école occupée à l'époque par le régent A. Auguste Charrière de Bussy, sa femme Jeanne Louise Suzanne et leur cinq enfants, la maison de David Joseph Rochat charpentier, puis la no 175/113 des hoirs du régent que l'on désigne comme suit :

Poline Rochat veuve du régent
M. Louis son fils
Isaac Frédérich idem

Samuel idem
Louise sa femme
Jules son fils
Fany sœur.

On constate donc que l'un des fils au moins a quitté la maison paternelle pour faire son nid à proximité. Il a racheté la maison no 110 possédée en 1814 par Moïse feu Abraham Isaac Rochat des Crettets qui était venu se fourrer par là on ne sait à quelle époque et pour quelles raisons.

Les taxateurs en avaient dit ceci en 1837, tandis qu'Elie était déjà décédé :

No 266, 173. Rochat, hoirs d'Elie feu Henri aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange et écurie. Identique au tableau et au plan. Prix de revient, fr. 3000. Conservation 5, âge 151 ans. Valeur locative présumée fr. 24. Prix de vente présumé fr. 1600. Juste valeur, fr. 1700. Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée, une belle cave au-dessous, construction médiocre, bon sol¹⁸.

On sait que cette maison disparut dans les flammes en septembre 1900. Elle fut reconstruite sur le même emplacement. Ce fut la maison du Gros Elie, ou dite plus communément chez la Julie. Une pierre gravée ancienne figure encore dans les bases du mur séparant la grange du corridor, au niveau du plancher de la grange. Il ne serait pas impossible qu'elle porte la date de 1686, qui correspondrait ainsi à celle qu'avait découverte les taxateurs qui, pour une fois, chose assez rare dans leur tournée, pouvait donner une date exacte de construction, encore que celle-ci n'était probablement qu'une reconstruction, puisque le quartier devait avoir été construit plus d'un siècle et demi plus tôt.

Les nouveaux propriétaires, ascendance du Gros Elie, iront désormais leur chemin, faisant quant à eux vraiment dans l'économie alpestre. On les trouvera dans l'indicateur général du Canton de Vaud de 1857 sous le nom de Rochat, Samuel, amodieur de montagnes. Une brochure *Le Pèlerin* leur a été consacrée¹⁹.

Le 17 mars 1835, dame Jeanne Pauline née Rochat, veuve de Henry Frédéric Rochat des Charbonnières, notaire B. Bonard, donne ses biens à ses enfants Moïse Louis, Frédéric, Charles, Samuel, et à ses petits-enfants fils de feu Elie Rochat.

Chacune des trois sœurs recevra 400.- en contre partie. Il y a là :

1o David Elie Meylan d'Haut-Crêt, agissant au nom de ses enfants issus de son mariage avec défunte Louise Etiennette née Rochat : Henry Philippe Meylan, majeur, Elie Constant Meylan mineur et Isaline et Zélie Pauline Meylan, majeures.

2o Marie Fanchette née Rochat femme de Henry Guignard de l'Abbaye.

¹⁸ ACV, GEB141/2, pp. 48-49

¹⁹ *Le Gros Elie Rochat des Charbonnières, dernier représentant d'une famille d'amodiateurs, Le Pèlerin*, 2008.

3o François Guignard fils de feu Siméon Guignard du Lieu, représentant ses trois enfants mineurs qui sont Louise, Auguste et Jules Guignard, issus de son mariage avec défunte Rose Julie Charlotte née Rochat.

Quant à la mère, Jeanne Pauline, les donataires s'engagent de la nourrir, loger et chauffer sa vie durant et qu'en cas de maladie ils auront pour elle tous les soins et égards convenables. Elle touchera en outre 100.- par an pendant sa vie.

Un acte de cession des sœurs vis-à-vis de leurs frères intervient le même jour 17 mars 1835 mais n'apporte aucun élément nouveau quant à la famille.

Une donation entre vifs en faveur des sieurs Moïse Louis, Charles et Samuel Rochat à eux faite par leur frère Isaac Frédéric, du 20 mars 1835, notaire Benjamin Bonard, offre de comprendre que ce dernier, probablement pas marié, se retire de l'association. Il cède sa part des champs ou prés situés aux lieux dits suivants :

- 1o Terre en pré clos lieu dit les Charbonnières
- 2o Terre en pré lieu dit les Charbonnières
- 3o Champ à Pinet
- 4o Es Crêt de l'Epine
- 5o Au Plat du Séchey
- 6o Les Rondets
- 7o Les prés du Cul de l'Etang
- 8o Derrière chez le Scieur²⁰
- 9o La Guenettaz
- 10o Prés du Bas de l'Etang.

En contrepartie le cédant sera logé, habillé, chauffé et entretenu en toutes choses. Il pourra habiter avec l'un des trois frères donataires à son choix. Il recevra 24.- par année. Il sera déchargé de toutes les dettes liées au domaine.

En 1837 passent les enquêteurs et taxateurs de maisons²¹. Leur procès-verbal consiste en ceci pour la no 113 :

No 268, tableau 20. 175. Rochat, Moïse et Samuel feu Henri. Aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange et écurie. Identique au tableau et au plan. Prix de revient fr : 2300. Conservation 6, âge, plus de 100 ans. Valeur locative présumée fr 24. Prix de vente présumé fr. 1500. Juste valeur fr. 1700. Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée et un étage sur le derrière où il y a une chambre et un grenier. Bonne charpente. Distribution défectueuse, bon sol. Reconstruction depuis environ deux années.

Effectivement, on avait reçu un devis deux ans plus tôt. Le toit avait été refait, autrement on n'aurait très certainement pas eu une appréciation aussi positive de la charpente.

²⁰ Lieu dit que nous découvrons ici pour la première fois et que nous ne savons pas trop où situer. Scieur, sûrement employé à la scierie du bas du village.

²¹ ACV, GEB141/2, pp. 49-50

Rochat Samuel, aux Charbonnières. Devis pour la reconstruction d'un pan de maison de 35 pieds sur 40 pieds d'hauteur moyenne que veut reconstruire le sieur Samuel feu le régent Henri Rochat aux Charbonnières commune du Lieu.

No 1 La charpente du dit pan de maison.

2o Sa couverture idem de 50 pieds sur 35, anelles et lambris.

3o A la grange, le plancher en plateaux de 30 pieds sur 40 sur paroi...la grange et ... en baudrons de 30 pieds sur 5, 6 colonnes de 6 pieds.

4o A l'écurie les 2 planchers de 30 pieds sur 15, 9 crèches et la porte... de 16 pieds, 6 solettes de 30 pieds, marinage pour les crèches.

5o Une paroi en planches sur le devant de la grange et de l'écurie de 25 pieds sur 10 et les portes de la grange.

6o A la cuisine un plancher en baudrons de 18 pieds sur 8, 3 solettes, rehausser la cheminée de 26 pieds.

7o A la chambre de la plaque de 30 pieds sur 13, les 2 planchers, 10 poutres de 14 pieds, 10 solettes de 13 pieds.

8o Escaliers fermés pour monter à l'étage.

9o Une chambre à l'étage de 20 pieds sur 13, les deux planchers, 33 pieds de paroi, les montants d'une porte en plateaux.

Lesquelles 107 plantes sont nécessaires pour les constructions sus désignées, ce que pour foi avons signé au Sentier le 17^e juillet 1833. Fs. Sam. Guignard syndic, Moïse Rochat maréchal, Louis Capt fils municipal, D. Golay municipal, David Meylan fils, maître charpentier²².

Le 10 novembre 1840, notaire Benjamin Bonard, Louis Samuel Rochat feu Henri Frédérick Rochat acquiert pour son propre compte, des héritiers de défunt le Doyen Elie Rochat, d'Auguste et d'Alfred Rochat²³ des Charbonnières, 348 toises de terrain à la Sagne, pour le prix de 673 francs 6 batz.

Le cadastre de 1873-1875 nous donne l'état des propriétés de la famille à cette époque. Les parcelles sont nombreuses, dont on découvrira la désignation dans la partie documentaire.

Ce même cadastre nous offre de voir le no ancien 113 de 1814, désormais no 51, propriété de Jules Moïse Samuel et Charles Henri feu Henri Frédéric Rochat.

Un acte de partage complexe, du 19 avril 1876, notaire Martinet, fait intervenir les cinq enfants de Henri Frédéric Samuel Rochat²⁴ qui sont : Isaline Fanny, Jenny Fanchette Méry, Julie Méry, Jules Moïse Samuel et Charles Henry Rochat, agriculteurs, le premier domicilié aux Charbonnières et le second à Mauraz où la famille avait racheté un domaine on ne sait pour l'heure à quelle époque.

²² ACL, S9, pp. 110-111

²³ Ces deux derniers probablement neveu d'Abram Elie, fils de l'un de ses deux frères, alors aussi pasteur.

²⁴ Dit Saisset

Les filles se désistent de leurs biens, autant à Mauraz qu'aux Charbonnières. Montant total de la part des filles, 18 000.-, ce qui fait 6000.- pour chacune d'elle.

Les deux frères Jules-Moïse-Samuel et Charles-Henri Rochat, bien qu'ayant chacun leur domaine respectif à gérer, construisent apparemment ensemble, achevée en 1877, la nouvelle maison du Bugnon ou du Crêt-du-Puits, à vent du collège que la commune a édifié un an plus tôt sur le champ du Moulin. Une transaction intervient avec la commune au sujet des jours que peuvent ouvrir les frères Rochat à bise de leur bâtiment. Cet acte, signé John Capt, est du 29 juin 1877.

Le partage entre les deux frères Jules-Moïse Samuel et Charles-Henri, fils de feu Henri-Frédéric Samuel Rochat, intervient le 8 juin 1888, notaires Capt et Martinet. Jules-Moïse obtient le domaine des Charbonnières, Charles-Henri le domaine de Mauraz. Les deux domaines, bâtiments compris, sont évalués chacun à 16 000.- Il n'y a donc ici aucune compensation financière de part et d'autre. La liste des propriétés obtenues par Jules-Moïse sera reproduite dans la partie documentaire.

On y lira aussi l'envoi en possession de la succession de défunt Jules-Moïse Rochat en faveur de ses trois fils, savoir : 1o Louis-Henri Samuel 2o Louis-Alfred 3o Jules-Henri, chacun pour 1/3.

Le partage entre ces trois frères intervient le 8 juillet 1910. Les deux premiers des ci-dessus gardent en association la maison et les champs des Charbonnières, le second obtient le domaine – la maison a été démolie et reconstruite depuis longtemps – du Pont, provenu de la succession de David-Louis-Frédéric et Julie-Méry Rochat. Le premier lot étant estimé à 9000.- et le second à 33 000.-, Jules-Henri du Pont recevra la somme de 5000.- de ses deux frères des Charbonnières.

Le domaine des Charbonnières comprenait alors des terres situées :

- Derrière les Viffourches
- Les Prés des Crulies
- A la Cabinettaz
- Au Plat du Séchey
- Champ à Pilate
- Les Combes Rondes
- Dessous la Grand Côte
- Le Bugnon – la maison était estimée à 35 000.-
- Sur les Grayets
- La Guénetaz
- Les Charbonnières
- A la Sagne
- Les Prés de l'Etang
- Au Cul de la Grand Sagne
- Les Landes
- Au Cul de l'Etang

- La Sablière
- Derrière Billard
- A la Repière
- Es Grands Champs
- Les Champs de Jean Goy.

Le domaine comprenait aussi le huitième indéterminé du sol et de la construction d'un couvert de fontaine indivis – fontaine de Vers l'Eglise.

Nous retrouverons ces différents partenaires plus bas. Pour l'heure nous nous attacherons aux différentes chroniques propres à la famille Saïset.

Les repreneurs de la maison construite par ceux-ci en 1877, Gaston Rochat et fils, y demeurant depuis 1949, célébraient en 1977 le centième anniversaire du bâtiment. A cette occasion les propriétaires cédant, alors toujours en vie, établis dans leur petit chalet du Pont, Paul-Louis Rochat dit Poly et son épouse Edith Rochat, native du Pont, étaient invités, Paul-Louis seul pouvant cependant honorer l'invitation.

Un discours fut lu par Jean-Michel fils de Gaston. Composé en ces termes :

Les Charbonnières, août 1977

Chers amis et parents,

Au nom de toute la famille je vous remercie d'être venus parmi nous et vous souhaite la bienvenue. Nous sommes réunis aujourd'hui pour fêter le 100^e anniversaire de la maison Saïset et nous avons tenu à associer à cette fête tous les amis de la maison, soit qu'ils l'aient habitée, soit qu'ils soient venus de nombreuses fois en visite chez Tante Annette, tante Noni ou chez nous. J'excuse Madame Edith Rochat du Pont qui n'a pas pu venir pour cause de maladie, ainsi que Paulet Tentoret de St Gall, qui, vu son grand âge, n'aime plus les grands voyages. Je suis sûr qu'ils sont en pensée avec la maison.

Je profite de l'occasion pour vous parler en quelques mots de l'histoire de la famille Saïset et de la maison.

Le plus ancien ancêtre des Saïset que nous connaissons aujourd'hui s'appelait Gédéon Rochat dit Pirod²⁵. Il vivait vers les années 1720. Il eut six enfants dont Abram-Isaac Rochat Dragon. Mais nous ne commençons à avoir des documents que depuis son fils Henri Frédéric Rochat régent. En effet, en 1785, Henri Frédéric Rochat emprunte à la Noble Bourgeoisie de Cossonay la somme de 2000 florins. Henri-Frédéric a épousé Jeanne Pauline née Rochat. Il eut de son mariage 8 enfants, 5 garçons et 3 filles. Nous découvrons dans un acte de 1828 que les sieurs Moïse, Frédéric, Elie, Charles et Samuel frères indivis, fils de feu Frédéric Rochat régent, achètent trente toises de terre et jardin à la Sagne.

²⁵ Comme vu plus haut, il n'est pas certain que cette filiation soit exacte. Elle découle des recherches généalogiques des descendants de Jules-Moïse Rochat pasteur.

...

Moïse a été s'établir à Mauraz, près de l'Isle. Il n'eut pas d'enfants et mourut en 1846. Ses neveux héritèrent de ses biens, soit le domaine. Charles est resté à la maison familiale qui était le moulin de la Sagne. Il eut 3 filles : Fanny, Jenny et Aimée. Cette dernière a marié Auguste Rochat Titouillon qui habitait derrière le Cygne, notre arrière-arrière-grand-père. Samuel, surnommé Saïset, épouse Louise-Marie Rochat. Il eut 5 enfants, deux garçons, Jules-Moïse né en 1857 et Henri, et 3 filles, Fanny, Jenny, Méry. Leur père Samuel mourut en 1874. Ses deux fils Jules-Moïse et Henri reprirent le domaine ainsi celui de leur oncle à Mauraz. Henri alla s'installer à Mauraz et Jules-Moïse resta aux Charbonnières.

Jules Moïse a épousé Zélie Rochat du Pont. Il eut trois fils : Samuel, né en 1857, Louis né en 1861 et Henri né en 1866.

En 1876 les frères Jules-Moïse et Henri commencèrent la construction d'une maison d'habitation qui est celle que nous fêtons aujourd'hui. Ils furent aidés par leurs cousins de l'Epine-dessous, Charles et Henri Rochat, qui charrièrent des pierres. Ils eurent recours aussi à des maçons professionnels, car nous avons pu lire dans le livre de comptes de la Croix-Blanche qui se trouvait vers l'église – aujourd'hui appelée Vieux Cabaret - pour le 17 juillet 1876 : doivent les maçons de chez Saïset pour un pot de vin. Mais c'est seulement en été 1877 que la maison sera finie et pourra recevoir le premier char de foin. Nous avons découvert sur une poutre de la grange : entré le premier char de fourrage le 21 juillet 1877 à 4 heures du soir.

En 1888 Jules-Moïse et Henri se partagent les propriétés. Le premier reprend celles des Charbonnières et le second le domaine de Mauraz.

Mais qui était le constructeur de la maison, Jules-Moïse Rochat ? Homme entreprenant qui exerçait le métier d'agriculteur tout en pratiquant le commerce de fromages et vacherins. Il était en plus très adroit pour la charpente et la menuiserie. Très religieux, il lisait un chapitre de la bible chaque matin et soir avec la famille. Il était également juge à la Justice de Paix du Cercle du Pont. Et lorsqu'il mourut en 1904, ce fut pour toute la famille une peine énorme. Tout le village, presque toute la commune et la Vallée l'accompagna jusqu'à la Repière, le nouveau cimetière du village.

Ses trois fils reprirent sa succession et furent digne de leur père.

Le premier, Samuel, fut greffe municipal pendant 50 ans. Il reprit aussi la succession de son père à la Justice de Paix du Cercle du Pont. Il épousa sa petite cousine Annette Rochat, la tante Annette. Le couple n'eut pas d'enfants mais adoptèrent Paul Tentoret leur neveu. Samuel était associé à son frère Louis pour le commerce de vacherins et le domaine.

Louis avait épousé Cécile Rochat, fille de Jules-Jérémie Rochat premier du nom. A son mariage il alla habiter à l'école, car sa femme était régente de la petite école. Ils eurent un fils, Paul-Louis Rochat.

Le troisième fils, Henri, vécut longtemps avec son père. Puis il alla s'établir au Pont à la fin du XIXe siècle, sur le domaine de son grand-père maternel. Il épousa Fanny Golay des Charbonnières, fille de Jules Golay industriel. Il fondera le commerce de fromages et vacherins Rochat-Golay S.A. Comme la vieille maison du Pont ne suffisait plus, il la démolit et construisit à l'emplacement une magnifique maison qu'il baptisa « Chalet Suisse ». Il fut nommé député. Il fut fondateur et président de la Croix-Bleue section de la Vallée. Son frère Louis partageait ses convictions. Il eut trois enfants, Jules, Alfred et Ruth.

Ce fut Paul-Louis Rochat qui hérita de la maison des Charbonnières. Il épousa Edith Rochat du Pont. Ils n'eurent pas enfants. C'est en 1948 que Paul-Louis Rochat vendit la maison à Gaston Rochat notre père, ainsi que les champs en 1950. Nous l'en remercions.

Jean-Michel Rochat

Résumé d'un entretien de Rémy Rochat avec Madame Annette Dépraz au sujet de la recherche de personnes dans un livre de photos. Le 27 décembre 1972.

Anthony Rochat.

Sami de l'Epine.

Jules-Pierre de l'Epine.

Alfred Rochat.

Louis Alfred Saïset, le père à Poly.

Alice Bussy a marié Sami du Gros Tronc. Elle est venue depuis la plaine pour apprendre à sertir chez Constant Rochat. Pensionnaire chez la Tante Annette. Celle-ci avait élevé Paul Tentoret. Parce que sa sœur Julie avait marié un Tentoret de Payerne qui était venu boulanger aux Charbonnières. Il avait épousé la sœur à la tante Annette qui était devenue tuberculeuse. Elle avait pour enfant Henri et Paul. Puis ce Tentoret est retourné boulanger à Payerne. Elle, elle est revenue aux Charbonnières pour être soignée chez ses parents. Paulet était tout petit. Ça fait qu'il disait maman à la tante Annette. Et puis la pataine à sa maman, la maman de Payerne. Et pis quand Julie était à son lit de mort, elle a donné Paulet à la tante Annette qui n'était pas encore mariée, qui était toujours fille. Et pis quand Sami l'a demandée, elle a dit que sa sœur lui avait donné Paul. Il lui a répondu :

- Tu viendras avec Paul.

Ainsi c'est la tante Annette qui l'a élevé. Et pis Henri, le frère, qui était un beau gamin, il est mort tuberculeux. La voilà la sœur à la tante Annette, Julie. Et voilà cet Henri, le frère de ce Paulet. Et pis c'était un beau gamin. Il commençait à avoir mal à une jambe. Et pis il était chez son père. C'était un brave homme que ce Tentoret. Ca fait qu'alors il s'était remarié à Payerne. A côté de son commerce, il avait encore fondé le Journal de Payerne. Et pis alors il avait dit, quand le Paulet devint grand, à quinze ans, il avait dit à Annette

qu'il voulait le reprendre pour lui apprendre le métier. La tante Annette avait dit :

- Est-ce qu'il aura une chambre pour lui ?

Il avait répondu :

- Je n'ai pas de place. Il partagera la chambre à...

La tante Annette avait répondu :

- Je ne voudrais pas que Paulet soit contaminé.

Et pis c'est ainsi que Paulet est toujours resté chez la Tante Annette. Maintenant il est à ... Il a trois enfants. Le premier n'est pas tant développé. Il peut gagner sa vie, mais... La fille, Jeannette, qui est une gentille fille, est inspectrice au téléphone. Pis il a eu un troisième enfant qui est, je crois, ingénieur chimiste. Il doit être en Amérique, maintenant.

Voilà Henri Rochat-Golay. Moi, je crois que ce doit être lui. Voilà sa femme Fanny, l'oncle Ernest et tante Céline. Ernest et Céline, c'étaient eux qui avaient construit le Grand Bazar du Pont. Céline, c'était la sœur à votre arrière-grand-père Titouillon. Céline, c'était chez Mouison. Elle avait marié Ernest Rochat. C'était un homme du Pont, un horloger, le grand-père au Mimi. C'était une nombreuse famille. Et pis le père horloger ne gagnait pas grand-chose. Alors Céline, qui avait du sang de Mouison, qui était commerçante, elle avait dit à son mari :

- Je veux ouvrir un magasin.

Il était dans tous ses états. Il croyait qu'ils allaient perdre le peu qu'ils avaient. Elle avait dit :

- Tu ne t'inquiéteras pas, c'est moi...

Elle avait monté ce magasin... Vous savez, quand on était jeunes filles, on allait acheter les chapeaux, les poussettes, les fourneaux, de tout... Elle avait développé ça. C'était une femme qui était rudement active, et pis à l'œil, vous pouvez compter !

Et pis voilà Charles, qui est devenu directeur des postes. Et pis voilà sa femme, Jeanne Rochat-Failletaz. C'est la sœur d'Eugène Rochat-Failletaz, le directeur du Comptoir. C'est deux enfants qui ont été élevés par la solidarité. Leur père était mort, leur mère ne pouvait pas les élever. Ils ont du être à la solidarité. Et pis ils ont été placés à la Côte. Ils allaient bergers, petits bergers, et pis ils étaient intelligents, ils étudiaient. Elle avait été souvent à pieds nus. Elle avait attrapé des rhumatismes. Elle en a beaucoup souffert. Et pis quand le poste de secrétaire de la solidarité était venu au concours, elle avait pris cette place à côté de ses fonctions à la poste. Elle allait inspecter les enfants pour voir s'ils étaient bien traités, s'ils étaient au chaud. Ca ne les a pas empêchés de bien faire leur chemin. Elle était venue chez une tante qui avait une pension à Lausanne. Et c'est là qu'elle a fait connaissance avec son mari qui était commis postal à Lausanne et qui a gravi les échelons.

Texte écrit par Madame Annette Dépraz, le Séchey, née Rochat, fille à Charles Rochat des Charbonnières, à l'âge de 89 ans, en 1975.

Samuel du Moulin a épousé Lise Rochat de l'Epine. Jules-Moïse, Henri de Mauraz, Jenny chez la Julie, Fanny Barbille, Méry, Alfred Golay.

Zélie Rochat du Pont chez Aï avait une sœur Méry. Elle était morte jeune mère de 3 enfants, Sami, Louis, Henri. Ces orphelins ont été élevés par leur grand-père Henri. Le cadet a épousé Fanny Golay qui a habité la maison paternelle assez longtemps, jusqu'au mariage de son frère Sami qui était l'aîné et qui avait épousé Annette, la fille d' Aimée du Moulin. Louis, second fils qui a épousé Cécile, fille de J.J. Rochat habitant le collège parce que sa femme était régente. Lors du mariage de Sami, l'aîné, le père Jules-Moïse avait arrangé sa famille de la façon suivante : Sami, en sa qualité d'aîné, restait à la maison des Charbonnières, d'autant plus qu'il était secrétaire municipal. Louis, second fils, travaillait au domaine et au commerce de vacherins avec son frère Sami. Et Henri, le cadet, époux de Fanny Golay, était allé habiter la maison de sa mère au Pont, puisque sa mère possédait la moitié du bâtiment ainsi que du domaine. Plus tard, lorsque la tante Méry, sœur de leur mère, est morte, tout est revenu à ses neveux et c'est ainsi qu'Henri est devenu citoyen du Pont !

Notes sur Henri Rochat-Golay par Jean-Michel Rochat

Henri naquit en 1866 aux Charbonnières, dans l'une des maisons de la grande rangée du haut du village qui brûla en 1900. Son père Jules-Moïse Rochat, dit Saïset, était une personnalité du village des Charbonnières. Né en 1827, il était agriculteur. Il avait créé un commerce de fromages et vacherins. Assesseur de la justice du Cercle du Pont, c'était également un homme très croyant. Il lisait un chapitre de la bible chaque matin et soir.

Il eut trois fils, Samuel, 1857, Louis, 1863, et Henri, 1866. Au catéchisme, Henri Rochat eut comme pasteur Antony Rochat, frère de Louis-Lucien. Il a tout de suite été acquis à l'idée que la fondation d'une société de tempérance – (Croix-Bleue) serait pour la société une aide bienvenue. Il a été l'un des premiers à la Vallée à signer son engagement le 18 février 1883. Son frère Louis l'a suivi le 24.09.1884. A 19 ans il a signé à vie, promesse qu'il a tenue jusqu'à sa mort, malgré toutes les pressions qu'une carrière politique peut exercer. Il a été l'un des responsables de cette société et président de nombreuses années.

En 1888 il a épousé Fanny Golay des Charbonnières, fille de Jules Golay, industriel et agriculteur. Vers 1895 il a quitté son village pour s'établir au Pont dans la maison de sa mère Zélie Rochat. Il a développé son commerce de fromages et vacherins à côté de l'agriculture. En 1904 il a démonté la vieille ferme pour construire une magnifique maison appelée « Chalet Suisse ».

A côté de son activité professionnelle, Henri Rochat a tout de suite été une personnalité du village du Pont. Il a tenu longtemps la fonction de Président du village, conseiller communal, membre du conseil de paroisse, président de la société de laiterie. Il s'est également occupé des internés de la guerre 14-18. En 1914 il a été élu député, place qu'il a remplie jusqu'en 1934-1936²⁶. Au cours de son mandat de député, Henri Rochat a lancé l'idée d'acheter le tableau d'Eugène Burnand « Labour dans le Jorat ». Cette idée n'a pas été appuyée par le Grand Conseil. Il a donc fondé un Comité d'initiative pour lancer une souscription dans les communes du canton. Ce chef-d'œuvre a ainsi pu être acheté et remis au musée des beaux-arts au Palais de Rumine.

Henri Rochat-Golay s'est éteint en 1954, à l'âge de 88 ans, après une vie bien remplie.

Une lettre du cousin André Rochat, pasteur (surnommé : La Connaissance).

Salvan, le 23 août 1977

Cher cousin Jean-Michel,

Merci de tout cœur pour la lettre et la brochure que j'ai reçues ici, où je suis en séjour jusqu'à la fin de cette semaine (28 août).

J'ai lu avec grand plaisir les récits de Rémy et de Paulet qui m'ont fait revivre des souvenirs nombreux et agréables des temps que j'ai passé aux Charbonnières, dans ma jeunesse, soit chez l'oncle Alphonse, soit dans la maison centenaire.

Pour des renseignements sur la famille des « Mouisons », je n'ai qu'à regarder l'arbre généalogique dessiné par le cousin Georges Rochat décédé il y a quelques années qui en avait fait cadeau à mon père en 1920. Cet arbre est chez moi à Lausanne. Je vais m'occuper à en faire faire une photocopie à partir de la famille de Moïse, père d'Auguste, notre grand-père ou aïeul. Ce sera alors tout un travail pour compléter ces données concernant notre branche depuis 1920.

Je peux déjà, de mémoire, corriger la feuille reçue sur un ou deux points.

Mon père, cité en premier lieu comme fils d'Auguste, est en réalité le dernier-né ; et, concernant mes sœurs, Aimée vient avant moi ; autrement les noms sont justes.

Mais les enfant d'Emma (qui a épousé Alphonse) comportent l'oubli d'Hector décédé à 2 ou 3 ans et sont dans l'ordre : Elisabeth, Alphonse, Paul, Jean, Georges, Hector.

Reste à élucider le mystère des Munafo de Vallorbe. Nous en parlerons. Il faudrait que nous puissions nous voir.

²⁶ Son fils Jules a aussi été nommé député et son petit-fils également, Maurice Rochat, avocat, nommé en 1962, président du Grand Conseil en 1974-1975.

Je ne crois pas avoir de photo du grand-père Auguste. Je regarderai encore, et ne puis pas dire grand-chose de ses frères et sœurs. Mon oncle Alphonse, père d'Elisabeth, avait épousé Emma qui se trouvait être la fille de son cousin germain Auguste. J'ai vu ce dernier une fois quand j'avais 5 ans. Je n'en ai qu'un très vague souvenir. Je sais qu'il fit partie pendant un certain temps de la réunion des Darbystes et que ses enfants n'allèrent pas au catéchisme de l'église officielle, ce qui n'empêcha pas tante Annette d'être ensuite monitrice d'école du dimanche durant de longues années.

Je croyais que l'épouse d'Auguste, Aimée, venait de l'Epine, et qu'elle était la belle-sœur de Tcherlu qui, lui, habitait le Moulin. Mais je n'en suis pas sûr. Mme Nanet, du Séchey, actuellement à l'hôpital du Sentier, pourrait nous renseigner. Elle a toujours bonne mémoire.

Ces questions généalogiques m'intéressent beaucoup. Mais elles sont très compliquées, surtout si l'on tient compte des changements de noms pour les filles qui se marient. L'arbre généalogique dont j'ai le dépôt ne cite pas les enfants nés de filles Rochat qui se sont mariées, sauf de quelques-unes devenues des Golay. Tout un rameau de l'arbre se rapporte à des Golay.

A bientôt, j'espère, l'occasion de nous voir et de parler de ces ascendances. Bien des salutations cordiales aux parents et aux frères, en particulier à Rémy, mon ancien catéchumène, dont j'ai vu le nom avec plaisir sur la couverture du livre de Pellet sur les Rochat.

André Rochat, Boisy 18, 1004 Lausanne.

P-S : je garde provisoirement les 2 feuilles annexées à la lettre, pour les rendre à l'occasion.

Une lettre de Chavannes-leVeyron, du 28 janvier 2002, adressée au sous-signé :

Cher Monsieur,

Merci pour les photos et les 2 brochures. Sur la couverture d'une brochure on voit la montée, les hommes avec leur blouse. J'ai toujours celle à mon père. Il l'avait achetée à Mouthe, elle est bleue.

Tous les sobriquets des Rochat des Charbonnières, j'en connais une bonne partie, même si je n'ai pas connu les personnes.

Henri Rochat Saïset, qui est venu à Mauraz dans la ferme à côté de celle de mon beau-père, a eu 2 fils, Jules et Henri. Lorsqu'il montait chez les parents aux Charbonnières, ma grand-mère Augusta courait toujours donner de gros becs sur les grosses joues à Jules. Jules a gardé ses belles joues roses jusqu'à sa mort à 90 ans.

Henri est resté célibataire. Jules a marié la dernière régente de Mauraz. Il a eu une fille et 1 fils, Samuel dit Samy. Samy aussi une fille et un fils.

Malheureusement le petit Claude est mort à 10-12 ans. Sa soeur Marie-Claude a marié Gaston Rochat de la Coudre (des cousins à Augusta et il y a toujours des Rochat à Mauraz). Mes grands-parents disaient chez Saisset de Mauraz.

Depuis 1763 des Rochat sont originaires de Chavannes-le-Veyron et Mauraz. Un de leur descendant est le pasteur Henri-Michel Rochat.

Ma grand-mère m'a parlé plusieurs fois des fêtes de Noël aux Charbonnières à cause du sapin. Quand elle y habitait, il n'y avait pas d'électricité. Pour éclairer l'intérieur de l'église, il y avait un énorme porte-bougies en métal en forme de sapin. Est-ce faute de place, mais lors de la fête de Noël, on ne mettait pas un sapin de la forêt. Le village des Charbonnières est devenu la risée des autres villages qui disaient avec ironie :

*- Ceux des Charbonnières, avec leur sapin en fer !
Recevez, cher Monsieur, mes meilleures salutations.*

Suzanne Vial

Cahier photographique

Une nouvelle maison



En haut, zone du Crêt du Puits ou du champ du Moulin avant que la maison Saïset et le collège ne soient construits. L'une des plus anciennes photos du village que l'on peut dater de 1867 environ. Ci-dessous en 1879. Photos Auguste Reymond du Brassus.





Deux photos d'Auguste Reymond qui ont pu être prises le même jour. Nous les situerons vers 1887, avec la présence des nouvelles glacières à proximité de la gare du Pont toute récente.





On s'est déjà longuement épanché sur cette photo en d'autres lieux, considérée comme l'une des plus représentative de toute ce que l'on put connaître en notre enfance. Quartier de la laiterie à gauche, avec la boulangerie à peine visible, la laiterie, la forge derrière le toit de la laiterie, et pas loin, dont on aperçoit le toit et la land-rover devant la maison, « chez la grand-mère », soit chez Jules Rochat, ancien laitier. Nous sommes en 1959. Cette partie du village, au niveau des routes il s'entend, est en pleine reconstruction. La maison Saïset au premier plan, juste derrière le collège, maison d'en dessous le Vieux Cabaret puis le Cygne. Nous sommes peu avant les grandes vacances d'été. Le régent « teste » sa tante dans le jardin du collège, cela signifie que le départ pour la Provence est proche. Il règne sur tout cela l'odeur de la poussière des travaux et celle toute particulière du goudron. Des enfants jouent – à peine visible – entre le collège et chez Saïset. Passe l'avion où se trouve le photographe. L'avion tourne au-dessus du village et les intrigue. Il suffirait que pour une raison ou pour une autre il soit obligé de se poser sur les Plats du Séchey, et voilà un sujet de composition tout trouvé : un avion atterrit dans nos champs ! Il ne le fit pas, remportant son photographe qui donnerait ses clichés à la maison d'édition qui en ferait une série de cartes postales que l'on peut aujourd'hui considérer comme historique. Le village fixé à jamais dans sa réalité de 1959.

L'ancêtre



L'ancêtre, Jules-Moïse Rochat, protestant pur et dur. Plus pour les autres que pour lui-même très certainement. Deux anecdotes le concernent.

La première voit son épouse en son troisième accouchement. Il n'est pas là. Il avait mieux à faire, du côté du Mont-du-Lac. L'accouchement se passe mal. Il est averti. Il revient. Son épouse Zélie est morte, l'enfant survit. Ce sera Henri Rochat-Golay du Pont. Jules-Moïse aura le poids de son absence en ce moment crucial sa vie durant.

La seconde a trait à sa belle-fille Annette. Elle se rend aux champs porter les dix heures aux faucheurs. Et comme l'herbe est mouillée, elle relève légèrement sa robe afin de ne pas en mouiller le bas, fait qui découvre ses chevilles. Admonestation du vieux qui l'avait très certainement reluquée depuis la maison, lui reprochant son impudicité à peine est-elle arrivée! Vous aurez très certainement compris l'ambiance !

La pierre tombale de Zélie est toujours à découvrir au cimetière de l'Abbaye, apposée contre la façade nord de la tour.



A l'arrière de la maison Saïset. L'ancêtre entouré d'une partie de la tribu. Il y a là la tante Annette, à gauche, Samuel à l'arrière, Fanny Rochat-Golay à droite, avec probablement ses deux enfants, Jules et Alfred. Nous sommes avant 1904, peu de temps avant le décès de l'ancêtre.

Portraits



Annette et Samuel





Louis Rochat et sa femme Cécile, fille de Jules-Jérémie Rochat. Avec devant un fils Dudan.
Ci-dessous Fanny et Henri



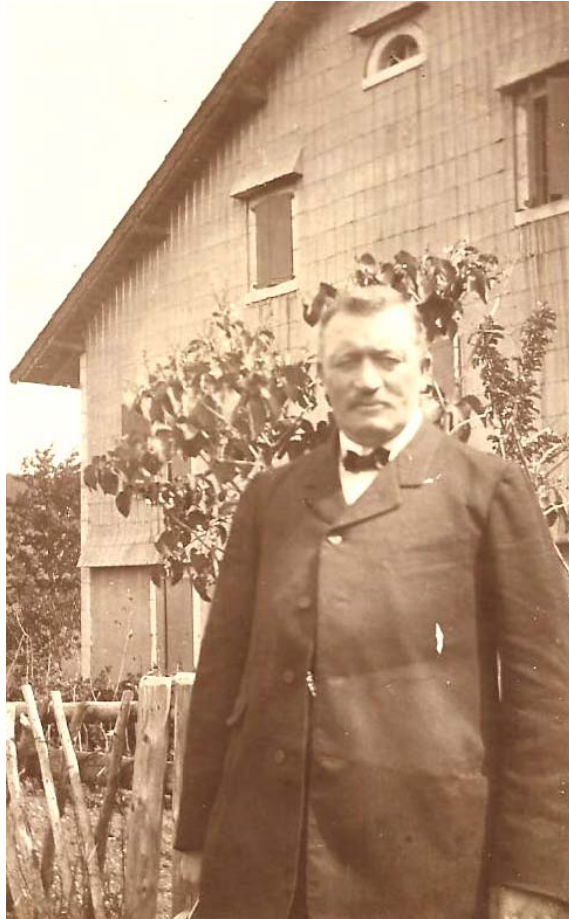
Autour de la maison



Derrière la maison. Au centre Annette Rochat et Charles Rochat, directeur des postes du II^e arrondissement. Derrière Louis Rochat, devant Samuel. Reste le chien de tante Annette et un soldat inconnu qui pourrait être Paul Tentoret ? Nous sommes vers 1915.



A gauche ?, Annette, Edith et Paul-Louis, les propriétaires de la maison, vers 1930.



Samuel Rochat, greffe-municipal dans son jardin, prenant le frais après deux ou trois écritures. L'habit serait presque de trop !



Le même sur le devant de la maison



Ambiance d'hiver au Crêt du Puits, lieu idéal pour une petite descente en luge. Année 1910. On faisait de même encore un demi-siècle plus tard, avec les mêmes gestes, et la même ambiance.



Paul Tentoret vers 1910, fils adoptif de la tante Annette, excellent gym



La petite classe photographée devant la porte de la fourragère, avant 1910.



Et la maison à nouveau va connaître un long hiver, première à l'époque du village quand vous y arriviez depuis le Sentier.

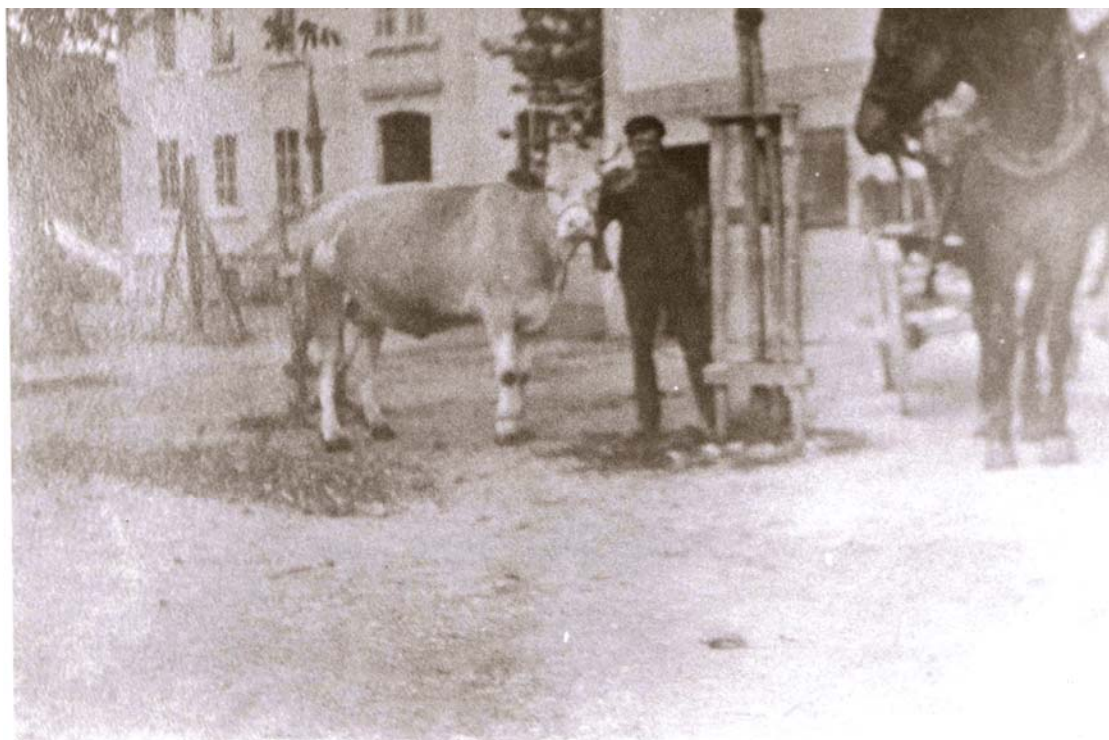
Un train de campagne



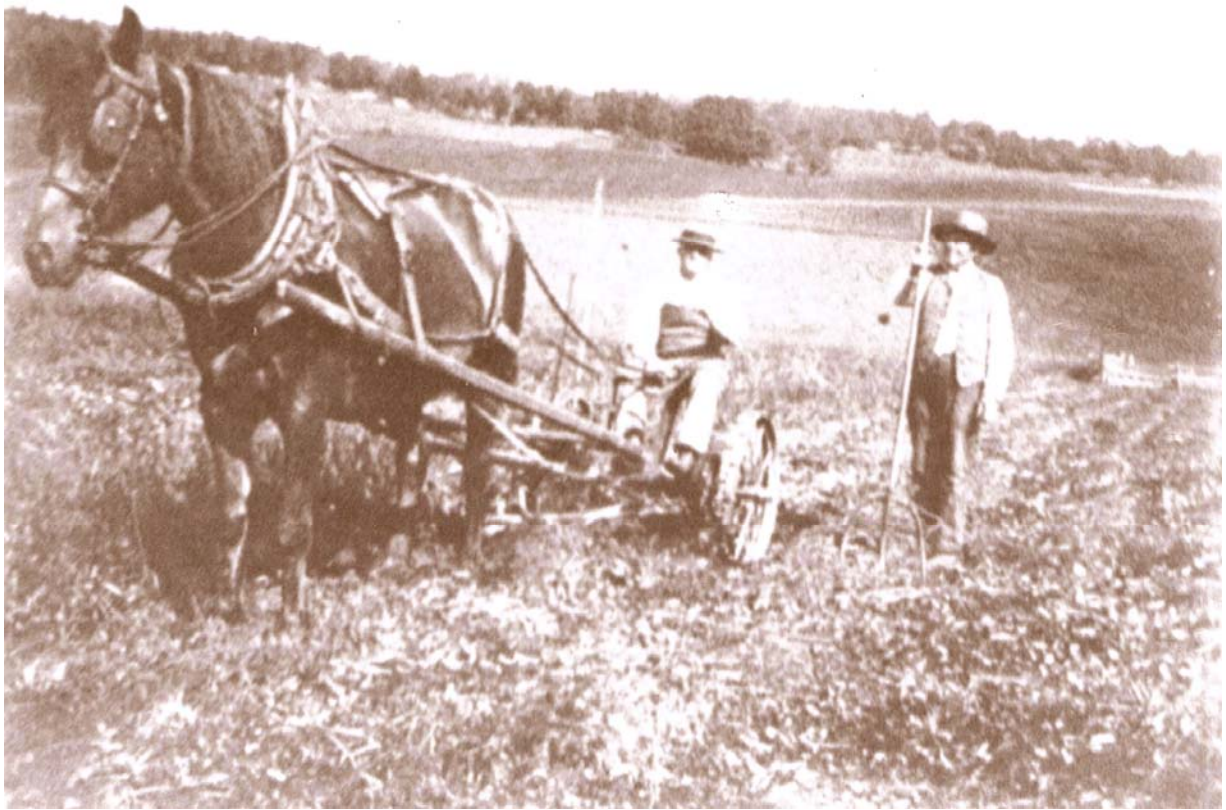
Maison Saïset vers 1930, avec probablement Poly au cheval, Louis son père à la barrière, les deux enfants de Paul Tentoret sur le mur, Léonie Rochat et Annette Rochat, femme de Samuel, déjà probablement depuis longtemps veuve à l'époque.



Agriculture, les foins, quelque part sur le vaste domaine des Saïset. Les chars pourtant ne sont pas bien gros. Alors, on s’amuse, ou quoi ? Annette au râteau, d’une grande élégance.



Une ferme... quand l’écurie était encore pleine de bétail et la grange pleine de foin ...



Les foins à la Sagne, Louis sur la machine à faucher.

Vie sociale et religieuse



Annette à l'harmonium dans son appartement, en vue d'une prochaine séance d'école du dimanche peut-être...



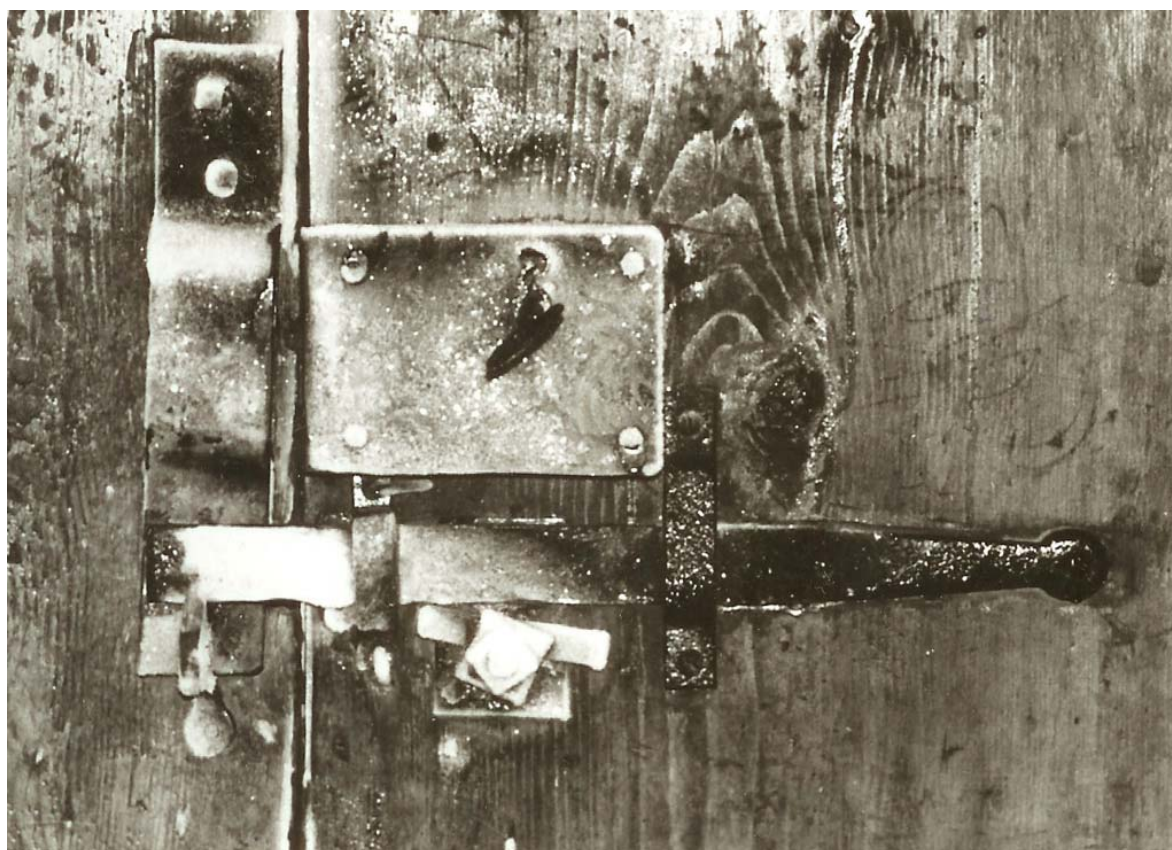
Ceusses de l'école du dimanche à la Palestine, avec Mina Humberset, Marcel Rochat du Moulin, Léonie Rochat, Angèle Rochat-Germond, Annette Rochat. Ci-dessous le Chœur de Dames de ces dames !



Un commerce



Séchage des fonds sur la barrière devant la maison, vers 1920. Ci-dessous, quand les hivers se font réellement et qu'il peut faire des -10° à l'intérieur même de la maison, comme ici dans la remise.





Commerce de Fromages

SPECIALITE :

Vacherins ou Mont-d'Or

GROS

DÉTAIL

Exposition Internationale Milan 1906 Exposit. nationale suisse Genève 1896



Les Fils de Jules-M. Rochat

Téléphone

CHARBONNIÈRES (Vallée de Joux), le 1^{er} Août 1911
(Suisse)

Monsieur Henri Rochat, Golay, Le Pont, Doi^t
pour les marchandises ci-dessous facturées et expédiées à vos risques et périls

payables

Nombre de pièces	Kilos	Grammes		Prix du kilo	Francs	Cent.
24	51	300	Vacherins du 17 octobre 1910	1.30	66	70
100	224	-	" " 10 novembre "	"	201	20
			octobre et Laitrosins 35 kg		19	25
			mars 1			
			note Syndicat		20	50
			Intérêt de 2400 f. le 6 juil. 1911			
			au 4 p. 6 p.		46	-
			Total	f	443	65

Jules-M. Rochat
1911



Les meilleurs clients, les Rigoud de Lausanne, qui sont devenus des amis.



Mme Rigoud et la tante Annette, et ci-dessous la fille Juliette Rigoud qui vint même en vacances aux Charbonnières, chez la « tante Annette ».





En promenade, à la Palestine. Samuel, Noni, .. et .., Charles et sa sœur Annette. La photographe est la belle dame ci-dessous dont nous ignorons le nom.

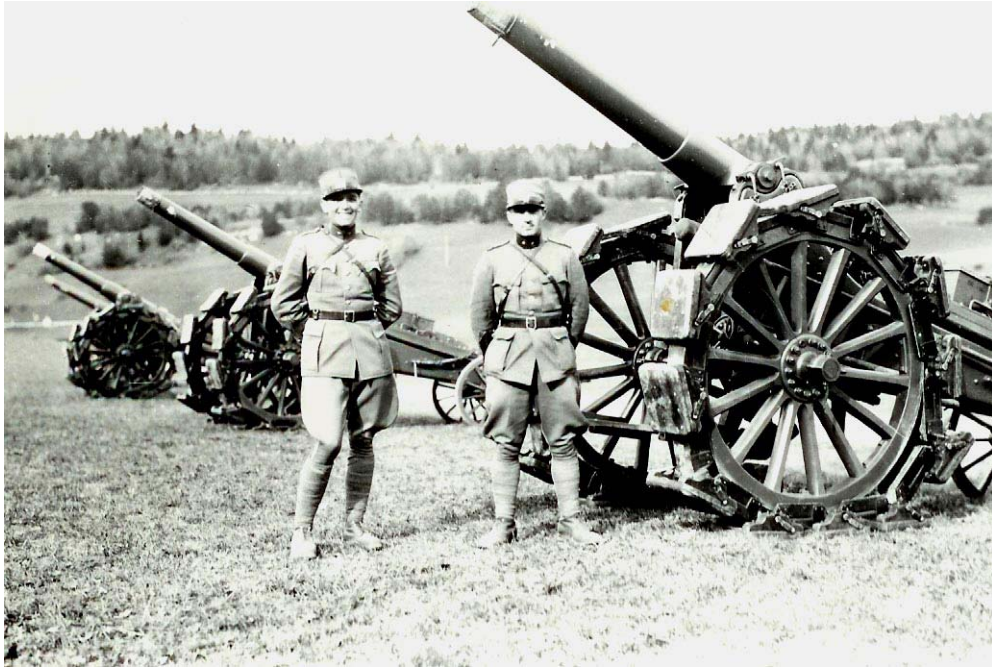


Des activités diverses



Samuel Rochat étant greffe municipal, il est souvent à arpenter la commune lui aussi. Ci-dessus avec la jolie barbe, Charles-Louis Rochat du Séchey, dit Bordon, municipal. Ci-dessous, Samuel est derrière le groupe où l'on découvre aussi Elie Rochat-Golay.





Des militaires devant chez Saïset et une rue où les enfants peuvent encore jouer, à deux pas du collège. Bugnon à gauche, Vieux Cabaret à droite.



La grande famille, Henri Rochat-Golay du Pont



Henri Rochat (1866-1954), fils de Jules-Moise des Charbonnières, dit Saisset, après son mariage avec Fanny Golay, alla habiter la maison que lui laissait sa mère et sa tante Jenny au Pont. C'était une très vieille ferme basse, au bord du lac. Mais celle-ci pouvait-elle convenir à un marchand de fromages — gruyères et vacherins — futur député, qui avait à commercer d'une manière constante à travers tout le canton?

Aussi Henri Rochat-Golay démolit-il la vieille maison de ses aïeules et reconstruisit-il le Chalet Suisse, d'une conception architecturale fortement inspirée par l'Exposition nationale suisse de Genève de 1896.

95

Henri Rochat et son épouse Fanny participeront activement à l'accueil des réfugiés belges et français en 1916-1917. Ici ceux-ci sont déjà sur leur départ et laissent quelques demoiselles bien déçues de les voir quitter la Vallée...





Henri Rochat-Golay membre de la commission scolaire de la primaire-supérieure pendant longtemps. Ici en 1931. Mais s'agit surtout de retrousser ses manches pour lancer et faire perdurer un gros commerce de fromages où le vacherin acquiert toute sa place.

MÉD D'OR POUR FROMAGES
DIPLOME D'HONNEUR
POUR VACHERINS

MILAN 1906

GENÈVE 1896

FRAUENFELD 1903

LAUSANNE 1910

DIPLOME DE 1^{re} CLASSE

TÉLÉPHONE N° 3
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
ROCHAT-GOLAY

COMMERCE DE FROMAGES
GRUYÈRE
& PÂTE MOLLE

Henri Rochat-Golay
LE PONT
(Vallée de Joux) Suisse

SPÉCIALITÉ
de VACHERIN ou MONT-D'OR de la Vallée de Joux
FROMAGE GRAS DU JURA
EXPORTATION POUR TOUS PAYS

LITHOGR. A. MARSSINS, LAUSANNE

FROMAGES GRUYÈRE & EN GROS PÂTE MOLLE

Henri Rochat-Golay S.A.

ADR. TÉLÉGR.: ROCHAT-GOLAY CPT. DE CHÈQ. POST. II 633

LE PONT
VALLÉE DE JOUX (SUISSE)
MAISON FONDÉE EN 1888
TÉLÉPHONE N° 3

EXPORTATION POUR TOUS PAYS AM/RM. le 31 mars 1944.

<u>1939/40</u>		<u>Ordonnance du</u>		
Fr 1.90/ 2.-	—	octobre 1939	Fr 2.20	
Fr 2.- / 2.10	—	novembre 1939	2.50	
<u>1940/41</u>				
Fr 2.40/ 2.50	—	au 31 octobre 1940	2.65	
Fr 2.60/2 .70	—	du 1/ 15 novembre 1940	2.83	
Fr 2.60/ 2.70	—	du 15 novembre 1940	2.99	
<u>1941/42</u>	Fr 3.10/ 3.20	+	au 14 novembre 1941	" ✓
	Fr 3.20/3.30	—	du 15 novembre 1941	3.25
<u>1942/43</u>				
Fr 3.30/3.40		au 14 novembre 1942	"	
Fr 3.40/3.50		du 15 novembre 1942	3.35	
<u>1943/44</u>				
Fr 3.50/3.60		prix de base de leur lettre avec augmentation suivant quantités à	3.40 3.60	



L'homme est devenu patriarche et se voit à la tête d'une famille nombreuse.



D'abord les trois enfants, Ruth, Jules et Freddy



Puis la suite, les mariages, les naissances, les baptêmes, les confirmations. Et l'on recommence. Ci-dessus mariage de Ruth avec le pasteur Gubéran.



Quelle fête pour le patriarche qui arrive gentiment en bout de carrière ? Anne et Etienne, enfants de Ruth, de chaque côté du groupe.

Compléments divers

Les Saïset – par Annette Dépraz-Rochat –

Henri Rochat-Golay était donc le frère à Louis et à Sami chez Saïset. Jules-Moïse, c'était leur père. Jules-Moïse avait épousé une fille du Pont, elle était de chez... (?). Elles étaient deux sœurs. Il y avait Méry et puis Zélie. Puis elles avaient une maison au Pont et un domaine. Zélie avait marié Jules-Moïse. Puis elle avait donc eu ces trois fils. Et puis elle était morte. Ils étaient petits. Jules-Moïse avait toujours sa mère qui était de l'Epine, qui était la sœur de mon grand-père et de l'oncle Henri. C'était la tante Lise qui était là. C'est elle qui a élevé Sami, Louis et Henri. C'est lui Henri qui s'était marié le premier, avec Fanny Golay qui était de chez Jules Golay, la maison des Crettets, vous savez, au bas du chemin de la gare, où il y a le rural. Et bien c'était la maison de chez Jules Golay. La tante Lise était bien âgée. Elle était venue à nonante et quelques années. Quand il s'était marié, il s'était installé pour faire le ménage. Louis s'était marié avec Mme Cécile qui était régente. Cécile, c'était la fille du vieux Jérémie. Elle était régente. Elle avait son appartement au collège. Mais alors elle faisait toujours l'école. Alors c'était Fanny qui faisait le ménage pour tout le monde. Et puis alors Sami, qui était l'aîné, c'est lui qui s'est marié le dernier. Avec Annette. Quand Sami s'était marié, il était secrétaire municipal. Jules Moïse avait dit : « et bien Louis est logé au collège, Sami est l'aîné, il s'installera là, puis Henri ira habiter la maison de sa mère au Pont. Il fera le domaine². La sœur de leur mère, cette Méry, c'était une vieille fille. Quand elle est morte, c'est revenu à ses neveux. C'est ainsi qu'Henri Rochat s'est installé au Pont.

Quand je vois toutes ces grosses maisons des Charbonnières, et puis c'est que Jules-Moïse, la maison de Jules-Moïse, avant qu'il ait construit chez vous, c'était la maison de chez Lolet qui avait brûlé. Et puis elle était petite. Il a rebâti cette maison, la vôtre, parce qu'il avait trois fils. C'était pour ses enfants.

- Les fils se sont-ils aidés à la construction ?

Je ne me rappelle pas. Je me rappelle en tout cas que ma maman disait :

- Oh, tout l'hiver on a amené le sable, puis les pierres, pour chez l'oncle Samuel.

Mon papa disait :

- Avec chez Saïset, c'est tout à fait la même famille.



Les Saïset derrière leur maison. Avec Louis Rochat à l'arrière. Au milieu Annette Dépraz, Jules-Moïse Rochat l'ancêtre, Fanny Rochat-Golay. Les deux enfants probablement fils de Fanny, soit Frédy et Jules.

Mise en page Rémy Rochat

LES SAÏSET, UNE FAMILLE BIEN DE CHEZ NOUS



Editions Le Pèlerin